



Rapport d'activité 2024



Avenue René Cassin
Téléport 2 - B.P 90238
86963 CHASSENEUIL-DU-POITOU
FUTUROSPE CEDEX
Tél. 05 49 00 60 00
contact@at86.fr - www.at86.fr

Rapport d'activité 2024





Dans un contexte national et local particulièrement complexe, et à l'approche de la fin de notre mandat municipal, l'Agence des Territoires continue d'avancer avec détermination.

Nous renforçons nos missions historiques tout en développant de nouvelles initiatives, démontrant ainsi la pertinence de notre modèle flexible, ancré localement et proche de nos adhérents et de leurs actions sur le terrain.

Accompagner tous les projets, qu'ils soient modestes ou ambitieux, optimiser nos dépenses, investir de manière efficace, améliorer notre fonctionnement et rester informés des évolutions techniques et réglementaires : voilà les défis que nous relevons quotidiennement. Pour y parvenir, il est essentiel d'unir nos forces entre collectivités, de partager nos ressources, de mutualiser nos moyens et d'agir en solidarité.

Cette approche, qui a fait ses preuves, nous est chère et doit être constamment revendiquée. Ensemble, continuons à construire un avenir durable et solidaire pour nos territoires.

François BOCK

Président délégué de l'Agence des Territoires de la Vienne

PROJET STRATÉGIQUE : POINT D'AVANCEMENT

Réalisé en 2022, le projet stratégique basé sur un audit partagé entre adhérents, partenaires, administrateurs et agents a permis de définir les grands axes de développement jusqu'en 2032. Feuille de route pour l'équipe de direction, il permet de définir des objectifs annuels aux différents services.

Concernant l'année 2024, les actions suivantes, décrites plus en détail dans les chapitres suivants, s'inscrivent dans sa mise en œuvre :

Concernant la direction des Services Numériques

Un travail de fond est engagé depuis plusieurs années pour améliorer la sécurisation et la fiabilisation de nos propres installations, ainsi que celles de nos adhérents. Cela s'inscrit pleinement dans le projet stratégique pour améliorer et fiabiliser notre propre fonctionnement, et élargir l'offre de service à nos adhérents et bénéficiaires, ici en matière de sécurité.

Ainsi, la nomination et la mise en place formelle d'un Responsable de la Sécurité du Système d'Information était nécessaire pour assumer ces responsabilités.

Une offre de service spécifique et nouvelle a aussi été développée et proposée à nos collectivités, tel que cela est détaillé plus loin, et répondant là aussi aux enjeux du projet stratégique.

Concernant la direction du cadre de vie

La direction du cadre de vie a développé une nouvelle mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi de l'entretien et les travaux de réparations sur les ouvrages d'art. Cette nouvelle offre de service repose sur des compétences techniques dont disposent l'agence.

Par ailleurs, les services d'accompagnement de la planification des collectivités et particulièrement des intercommunalités se sont fortement développées, pour accompagner des procédures en cours, ou prendre part à leur réalisation.

Les missions de maîtrise d'œuvre en paysage étaient questionnées quant à leur devenir et leur pertinence au moment de reconduire les postes de 2 agents suite à leur départ en retraite. Après analyse, il a été décidé de pérenniser et de réorienter cet accompagnement : 2 nouveaux agents ont été recrutés pour remplacer les départs.

Adhérents et bénéficiaires

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport définitif a fait apparaître que des groupements de communes tels que le CCAS, ou les EHPAD par exemple ne pouvaient adhérer à l'AT86 au regard de l'article du CGCT auquel la création de l'Agence se réfère. Les statuts ont été modifiés afin de prendre en compte cette remarque en Assemblée Générale Extraordinaire. Cela a aussi nécessité de réaliser de nouvelles conventions et des tarifs distincts afin que ces groupements de communes ne pouvant plus adhérer puissent continuer à bénéficier des services de l'Agence. A l'issue de validation à l'unanimité des différentes étapes, les nouveaux statuts, les nouvelles conventions et les tarifs correspondant sont entrés en vigueur sans encombre au 1^{er} janvier 2025.



Gouvernance interne

Des réunions des 4 directeurs de pôle et du directeur général se sont tenues régulièrement pour partager des informations sur l'actualité des différents pôles dans un but de meilleure transversalité, débattre sur des sujets stratégiques pour l'agence, et préparer la mise en œuvre de certains projets de développement de services nouveaux.

Assouplissement du temps de travail

Une demande croissante pour des horaires plus flexibles émane des agents et des candidats potentiels, certains ayant même retiré leur candidature en raison de l'absence de souplesse.

Avant d'engager une réflexion approfondie avec tous les agents, une lettre de cadrage a été présentée et validée par le Conseil d'Administration. Les arguments en faveur d'un assouplissement incluent une meilleure attractivité des postes, une amélioration de la qualité de vie au travail, une meilleure conciliation vie professionnelle/vie personnelle, et une potentielle réduction du stress et des déplacements tout en maintenant la qualité du service rendu.

Les lignes directrices prévoient, comme la possibilité de travailler sur 4,5 ou 5 jours par semaine, la mise à jour des règles de télétravail avec un minimum de 3 jours de présence par semaine, et le maintien de la continuité de service.

La méthode proposée inclut une consultation des agents et des encadrants, une enquête pour recueillir les besoins, et une validation finale par le Conseil d'Administration. Cependant, la mise en œuvre dépendra de la reconstitution du pôle Administratif et Financier.

Rapport d'activité 2024



L' AT86

EN QUELQUES CHIFFRES



264
communes
Adhérentes



87
conseils gratuits
de la part des services
architecture,
paysage et urbanisme



765 élus
participent à des actions
de formation et d'information



42 projets
de conduite d'opération
et de maîtrise d'œuvre



959
dossiers juridiques
traités



80 000
actes transmis
utilisent la plate forme STELA
dématérialisation du contrôle
de légalité des actes
et de transmission comptable



232 collectivités
bénéficient de notre assistance pour un
parc de plus de **1600 ordinateurs**



5662
dossiers d'urbanisme
instruits

SOMMAIRE

R.A. 2024



AT86, VOTRE OUTIL D'INGÉNIERIE

- 1. L'agence des Territoires de la Vienne
- 2. Domaines d'activités proposés 10

SERVICE JURIDIQUE & FORMATION DES ÉLUS 13

- 1. Conseil juridique 14
- 2. Fiches techniques 15
- 3. Formation des élus 16
- 4. Cybersécurité 17
- 5. Marchés publics, cellule d'accompagnement 18
- 6. Perspectives 2025 19

SERVICES NUMÉRIQUES 21

- 1. Service relation adhérents 25
- 2. Direction des systèmes d'information 30
- 3. Assistance métiers 34
- 4. Service délégué à la protection des données 37

CADRE DE VIE 39

- 1. Conseils aux collectivités 40
- 2. Assistance à maîtrise d'ouvrage en phase études 41
- 3. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour
l'accompagnement au montage de projet et à leur suivi 44
- 4. Conduite d'opération et Maîtrise d'œuvre 48
- 5. Instruction des autorisations d'urbanisme 50

LA VIE DE L'AGENCE 53

- 1. Adhésions 54
- 2. Conseils d'administration 2024 56
- 3. Assemblée générale 2024 63
- 4. Ressources humaines 64
- 5. Temps forts 2024 69

RAPPORT FINANCIER 69

REVUE DE PRESSE 73

Glossaire 87

AT86, VOTRE OUTIL D'INGÉNIERIE

1 • L'AGENCE DES TERRITOIRES DE LA VIENNE

- Notre objectif : vous accompagner dans la réalisation de vos projets
- Des équipes spécialisées par pôle d'activités
- Une proximité à l'échelle du département de la Vienne

2 • DOMAINES D'ACTIVITÉS PROPOSÉS

Juridique et formation des élus

L'AT86 propose son service de conseil juridique, de veille législative, produit des notes d'information régulières. Détentrice d'un agrément de formation, elle organise et propose un programme de formation des élus. Ces 2 activités sont organisées en partenariat avec l'AMF 86.

Numérique

L'AT86 vous accompagne pour l'acquisition de vos matériels informatiques, assure leur maintenance, vous guide pour le choix et l'usage de vos outils numériques et logiciels spécialisés, vous aide et vous forme pour mettre en œuvre les processus de dématérialisation, vous aide à structurer et à fiabiliser votre système d'information.

- Acquisition de solutions et produits informatiques
- Assistance et maintenance à la gestion du parc informatique : mairies, écoles, EPCI, Syndicats...
- Formation et aide à l'utilisation d'une gamme d'applicatifs métiers adaptés aux besoins des collectivités locales : Cosoluce, Sistec, Odysée-Informatique ...
- Evolution du système d'information : serveurs, hébergement des données
- Messageries électroniques, agendas partagés ...
- Procédures de dématérialisation : transmissions au contrôle de légalité marchés publics, parapheur électronique, certificat de signature électronique, préparation et accompagnement avec les services de l'Etat...
- Sécurisation : pare-feu, antivirus, sauvegarde, audit sécurité, tests d'hameçonnage, sensibilisation à la cybersécurité, coffre-fort de mots de passe
- Déploiement de programme d'informatisation des collectivités et des écoles

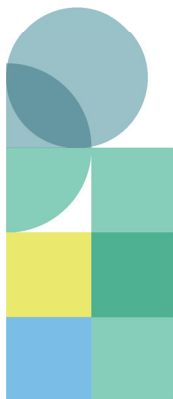
L'Agence des Territoires de la Vienne (AT86), outil d'ingénierie publique territoriale au service des collectivités locales et des écoles de la Vienne

- Ingénierie et accompagnement de projets : télécommunication, mise en réseau, télétravail...
- Délégué à la Protection des Données
- Communication : site internet et travaux graphiques (logo, print, etc...)

Cadre de vie

L'AT86 vous accompagne pour préparer et réaliser vos projets d'aménagement d'espaces publics, de construction et de transformation du patrimoine bâti, de préparation et d'évolution de vos documents d'urbanisme et de vos opérations d'urbanisme opérationnel, et instruit vos demandes d'autorisation d'urbanisme.

- Etude et projet de territoire
- Programmation d'opération
- Etude de faisabilité
- Organisation de consultation de maîtrise d'œuvre
- Suivi et pilotage de projet
- Projet d'aménagement
- Application du Droit des Sols (ADS)
- Accompagnement à la Planification



MAIRES

Soyez bien informés
juridiquement
et pensez à vous
former !



SERVICE JURIDIQUE & FORMATION DES ELUS



Le service est composé
de **3 juristes**

Il exerce ses missions en partenariat avec
l'Association des maires et Présidents
d'Intercommunalité de la Vienne.

Il répond à toutes les questions juridiques
que les collectivités peuvent se poser
et aux besoins de formation des élus.



1 • CONSEIL JURIDIQUE

Le service juridique a connu une nouvelle fois une forte activité de conseil avec **959** sollicitations cette année, sur des dossiers nécessitant un accompagnement sur le long terme et pas uniquement sur un conseil ponctuel, le tout du fait de l'avancement dans le mandat.

Le service a également été beaucoup sollicité en interne par les collègues des autres services qui accompagnent également les collectivités dans leurs actions.

196 collectivités de la Vienne ont fait appel au service juridique cette année, au moins une fois. Ces collectivités vont des plus petites communes aux plus grandes intercommunalités.

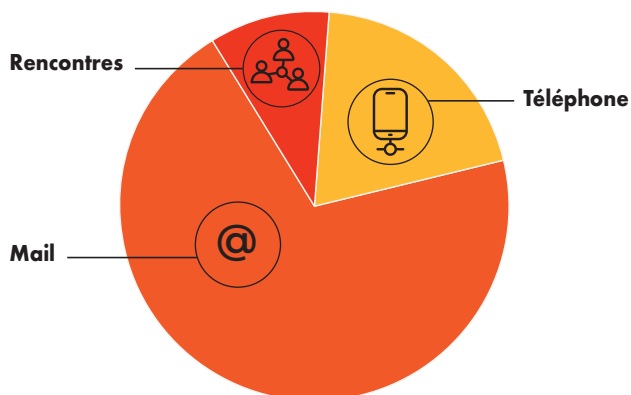
Les collectivités consultent le service par mail, par téléphone ou à l'occasion de rendez-vous pour les dossiers qui le nécessitent.

Les interrogations fréquentes cette année portaient notamment sur les marchés publics, l'urbanisme, les biens en état d'abandon (et les procédures voisines de mise en sécurité, de biens sans maître....), le funéraire, le fonctionnement du conseil municipal (et les démissions des élus), les élections, la gestion de l'état civil, le scolaire et le périscolaire.....

959 sollicitations par **196** collectivités de toute nature (communes, intercommunalités....)

Avec une forte sollicitation par mail, notamment sur les thèmes :

- Fonctionnement des assemblées
- Chemins ruraux
- Environnement
- Urbanisme
- Etat civil
- Pouvoirs de police du maire
- Biens en état d'abandon/mises en sécurité
- Marchés publics



2 • RÉDACTION ET MISE À JOUR DE FICHES TECHNIQUES

Le service rédige et met à jour des fiches techniques pour guider les collectivités dans certaines procédures (par exemple : échange de chemins ruraux, les marchés passés en procédure adaptée, la démission d'un conseiller municipal,...). Vous pouvez retrouver l'ensemble des fiches rédigées par le service sur le portail de l'AT86.



Veille et rédaction de la newsletter mensuelle envoyée à plus de **450** contacts

Pour recevoir directement la newsletter :
Inscription sur www.portail.at86.fr

3 • FORMATION DES ÉLUS

45 formations et réunions d'information

765 élus formés ou informés

Renouvellement de l'agrément de formation pour 4 ans
par le CNFEL obtenu le **5 janvier 2024**

L'équipe remercie et félicite les élus de la Vienne qui continuent à se mobiliser pour venir en formation dans cette seconde partie du mandat (alors que c'est loin d'être le cas partout en France!) et nous vous invitons à nous proposer des thèmes que l'on pourra organiser pour l'ensemble des élus ou à la demande en prévision du renouvellement de mars 2026 !

Elles ont eu pour objet de :

- Faciliter l'exercice du mandat
- Comprendre les grandes réformes
- Analyser des questions juridiques d'actualité

Elles ont été organisées dans nos locaux ou en commune

Grâce à nos nombreux partenariats, notamment avec le CAUE86, la Gendarmerie, le Procureur de la République ou encore le Centre de gestion, nous avons pu aborder des thèmes transversaux et bénéficier de précieux retours d'expérience.



4 • CYBERSECURITE

Les réunions d'information sur la CYBERSECURITE

● En lien avec l'AMF86, la Gendarmerie Nationale et la Direction des Services Informatiques de l'AT86, **6** réunions d'information ont été proposées afin de sensibiliser élus et agents sur cette problématique sur l'ensemble du territoire de la Vienne.

● **131** personnes sensibilisées en 2024



5 • CELLULE MARCHÉS PUBLICS

Au sein du service juridique, une cellule marchés publics a été mise en place en 2020.

Elle propose sur devis des services d'assistance administrative pour chaque étape du processus d'achat public (évaluation des besoins et des procédures, publication des consultations, analyses des offres, exécution...).

Un poste supplémentaire a été créé pour renforcer l'équipe et développer cet accompagnement. Et la responsable était en congés maternité de février à juin **2024**.

68 Collectivités accompagnées en 2024

- 32** Pack marché (dématérialisation de la consultation sur marchés-sécurisés pour la collectivité + données essentielles)
- 7** AMO (rédaction des pièces administratives, publication de la consultation, sécurisation de l'analyse des offres et attribution)
- 4** Publicité européenne (renseignement et publication d'un formulaire européen - eforms)
- 71** Assistance utilisation marchés-sécurisés

DÉFINITION DU BESOIN

- Définition de la procédure
- Rédaction des pièces administratives

PASSATION

- Publication sur marchés-sécurisés
- Aide à l'analyse des offres
- Attribution

6 • PERSPECTIVES 2025

L'audit réalisé par la SCET a relevé un taux de satisfaction très élevé de la part des élus.

En 2025, le pôle juridique a donc pour objectifs :

- De maintenir la réactivité et la qualité du service rendu en termes de conseil juridique
- D'anticiper le renouvellement municipal et communautaire de mars 2026
- De continuer à satisfaire pleinement les sollicitations juridiques des adhérents et des services de l'AT
- De continuer à proposer de nouvelles formations en adéquation avec les besoins des élus de la Vienne avec des tarifs modérés, adaptés aux tailles des collectivités
- De développer la cellule marchés publics pour accompagner les collectivités dans un domaine de plus en plus complexe.





SYSTÈME D'INFORMATION

SERVICES NUMÉRIQUES



Qualité de l'organisation de votre système informatique et de son évolution :

ingénierie réseau, sécurisation des données et des infrastructures système et réseau, outils collaboratifs, processus de dématérialisation, accompagnement aux logiciels métiers, accompagnement au RGPD

1 • RELATION ADHERENTS

- Assister les collectivités sur tous les projets, de l'étape du conseil jusqu'à la livraison

2 • DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION (DSI)

- Accompagner à l'ensemble des besoins matériels et organisationnels liés au numérique

3 • ASSISTANCE LOGICIELS METIERS

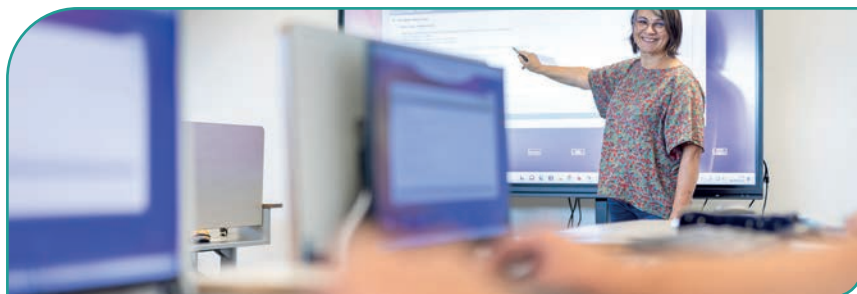
- Accompagner et former aux logiciels métiers

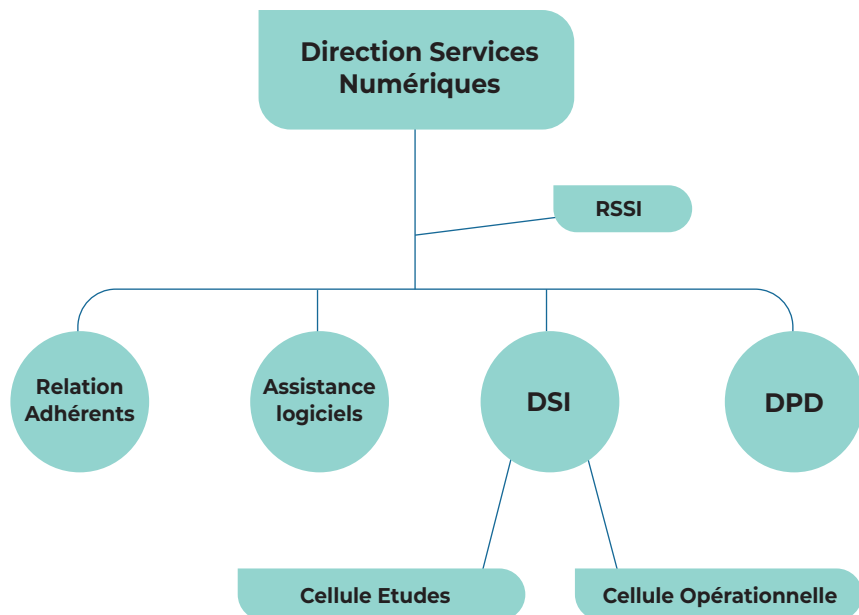
4 • DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD)

- Accompagner les collectivités dans le cadre de l'application du RGPD

5 • RSSI

- Définir et mettre en œuvre la stratégie de sécurité informatique



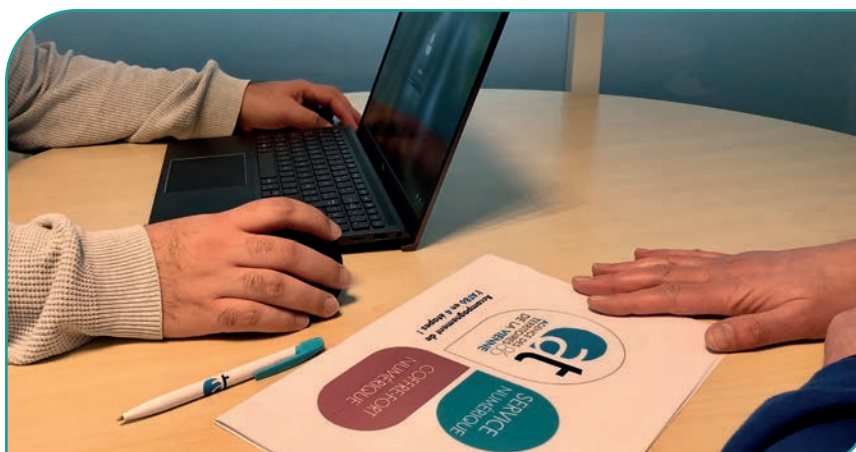


BILAN 2024

- Poursuite de la mise en œuvre des dispositifs de sécurisation du Système d'Information
- Mise en place et animation d'un réseau des DSI départementaux
- Ateliers de sensibilisation sur la cybersécurité en partenariat avec l'AMF et la Gendarmerie Nationale

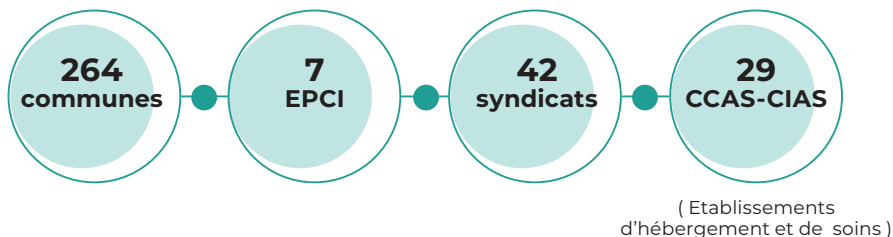
PERSPECTIVES 2025

- Déploiement du nouveau site internet "portail "
- Mise en place de rencontres pour communiquer sur les nouveaux outils de dématérialisation
- Mise en place et animation d'un réseau des DSI départementaux
- Sensibilisation et bonnes pratiques à l'utilisation des outils d'Intelligence Artificielle
- Audit RGPD et registre de traitements de l'AT86



1 • RELATION ADHERENTS

- Au 31 décembre 2024, nous comptabilisons 342 collectivités adhérentes à l'Agence. Ce chiffre est relativement stable et les perspectives d'évolution sont minces car la grande majorité des collectivités et des établissements de la Vienne sont déjà adhérents.



- En 2024, nous avons eu le plaisir de compter 8 nouvelles adhésions, notamment pour la mise en œuvre d'outils métiers et de dématérialisation.

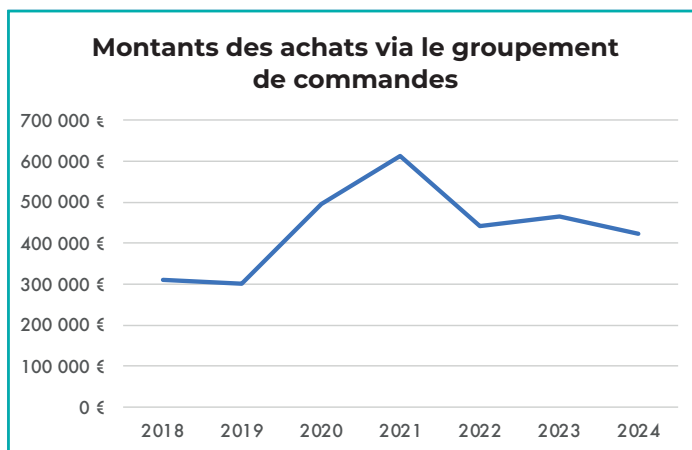
- > la commune de Val-de-Comporté
- > le SIVOS de la Vallée de la Creuse
- > le SIVOS Jardres - Pouillé - Tercé
- > le syndicat Intercommunal Brion - Saint-Secondin
- > le syndicat du plan d'eau de la filature
- > le SIVOS Angles-sur-l'Anglin - La Bussière - Saint-Pierre-de-Maillé
- > le Syndicat Mixte de la Dive du Nord
- > le SIVOS Béthines - Haims - Villemort

Ces adhésions sont importantes et témoignent de l'intérêt porté pour nos activités et nous vous en remercions vivement.



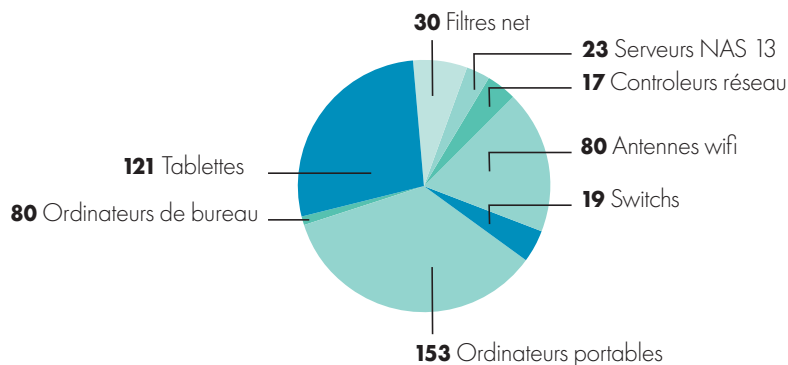
LE GROUPEMENT DE COMMANDES (équipements numériques)

- Entre **2022** et **2023**, on constate une légère augmentation du montant global des commandes de matériels



- Entre **2023** et **2024**, on constate une légère baisse du montant global des commandes des équipements numériques.
La part entre les équipements des collectivités représente **228 000 € ht** et **196 000 € ht** pour les écoles.

Équipements issus du groupement de commandes pour les écoles en 2024

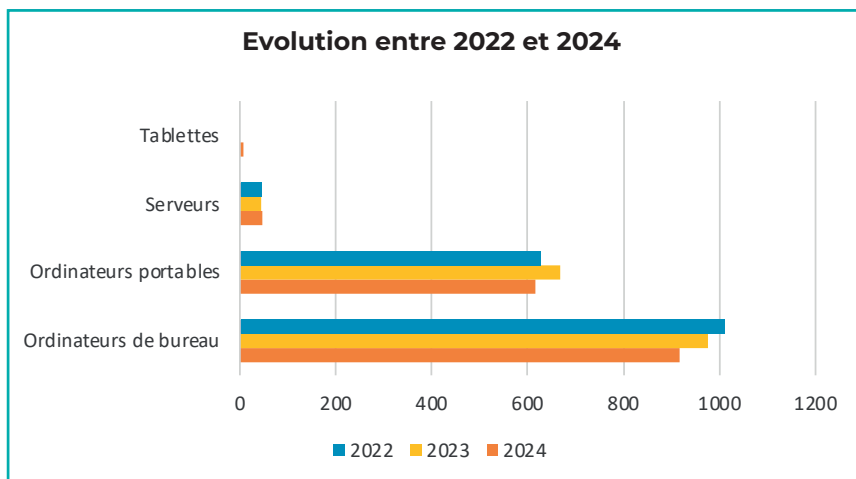
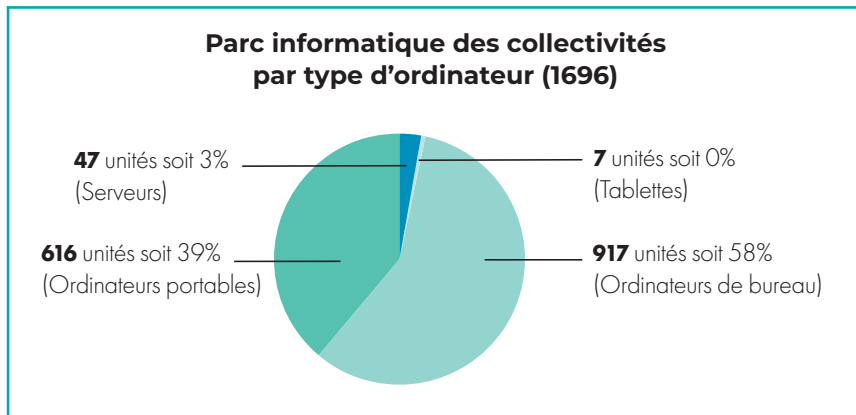


LE PARC INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS

(MATÉRIELS SOUS CONTRAT D'ASSISTANCE AT86)

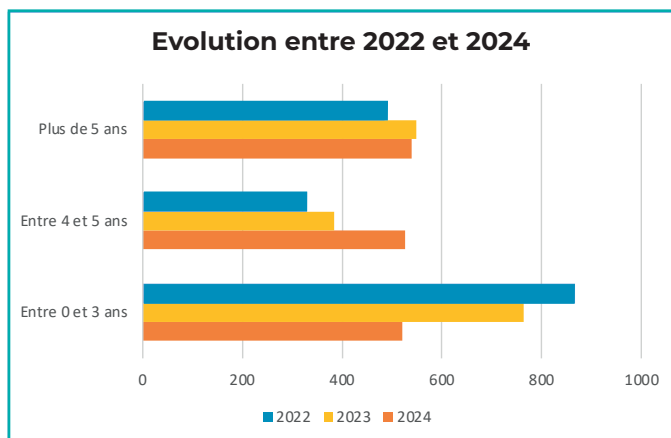
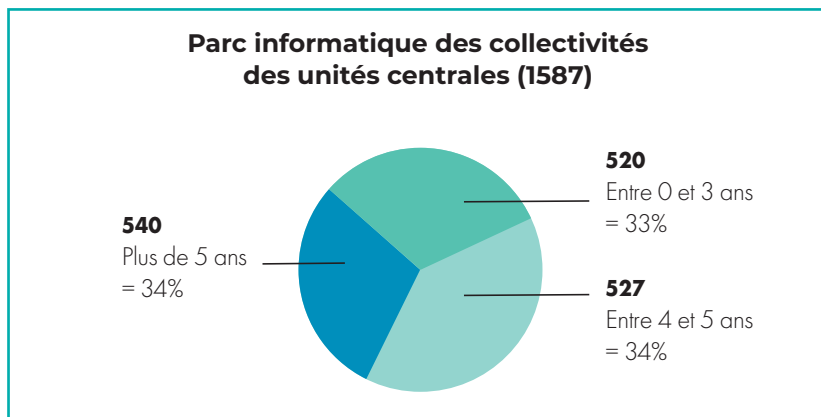


RÉPARTITION PAR TYPE D'ÉQUIPEMENTS DES COLLECTIVITÉS



On constate un léger recul du nombre de matériels sous contrat entre **2023** et **2024**

RÉPARTITION PAR ÂGE DES ÉQUIPEMENTS DES COLLECTIVITÉS



Entre **2022** et **2023** on avait constaté un léger recul de l'âge des ordinateurs, ce phénomène s'est nettement amplifié en **2024**.

L'explication tient au fait que les matériels sont relativement fiables, l'évolution des disques durs mécaniques vers des disques mémoire a nettement amélioré les performances permettant ainsi de prolonger leur temps d'utilisation.

Les contraintes budgétaires, l'écologie et les usages de plus en plus orientés en mode Web contribuent certainement à ce constat.

NOMBRE DE COLLECTIVITÉS UTILISATRICES DES SERVICES NUMÉRIQUES

- **232** : Gestion du parc informatique des collectivités locales
- **72** : Gestion du parc informatique des écoles
- **243** : Assistance aux logiciels métiers (Cosoluce, Sistec, Odyssée-Informatique)
- **284** : Tiers de télétransmission
- **3** : Parapheur électronique
- **2** : Convocation des Assemblées
- **1526** : Messagerie et outils collaboratifs
(Nombre de boîtes aux lettres pour 250 collectivités adhérentes)
- **9** : Coffre-fort de mot de passe
- **6** : Saisie par voie électronique
- **482** : Certificats électroniques
- **64** : Hébergement et administration de sites internet
- **265** : Délégué à la protection des données
- **291** : Adhésions au groupement de commande

FAITS MARQUANTS

Exécution du nouveau marché pour l'achat des équipements numériques (marché lancé en 2023) ainsi que l'extension de garantie pour les serveurs

Refonte d'une partie des conventions d'adhésion

Communication pour la mise en œuvre de nouveaux services (Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) a intégrer sur les sites internet développés par l'Agence, boîtier de sécurité des accès internet pour les écoles (Filtr@net))



2 • DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION (DSI)

Cellule études

- Chefs de Projets (AMO, gestion de projets, dématérialisation, architecture SI, réseaux et télécoms, messagerie)
 - Gestionnaires d'Etudes (Administration numérique, études de parc informatique, développement Web, conception graphique)
-

Cellule opérationnelle

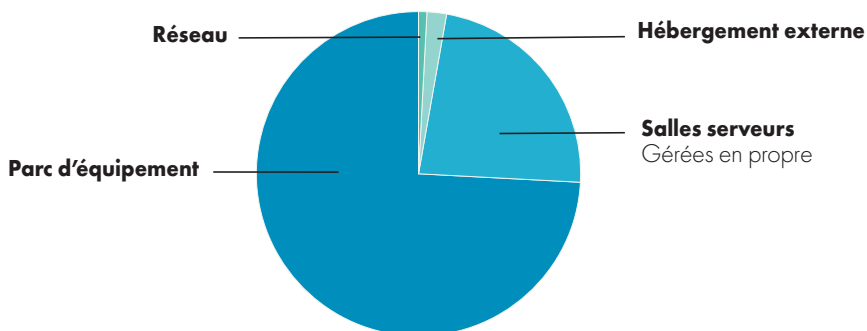
- Assistance technique
 - Installation de matériel
 - Maintenance du matériel informatique et des serveurs
 - Gestion des sauvegardes
 - Gestion de la sécurité
-

Les réalisations 2024

- Poursuite de la sécurisation du Système d'Information
- Mise en place d'un outil de gestion de tickets pour tracer les demandes de support internes
- Réalisation d'un bilan environnemental du Système d'Information
- Poursuite du déploiement de l'outil de gestion de parc (WAPT)
- Déploiement du boîtier de filtrage des accès internet école (Filtr@net)
- Mise au catalogue d'un coffre-fort de mots de passe (Vaultwarden)
- Déploiement du papapheur SESILE
- Mise au catalogue de la solution d'archivage électronique (SAE) en partenariat avec les Archives Départementales et le Centre de Gestion de la FPT de la Vienne
- Poursuite du plan TNE avec la réalisation de plusieurs dizaines audits
- Première rencontre des responsables informatiques de collectivités

Le bilan environnemental du Système d'Information

La DSI a réalisé en 2024 un bilan environnemental de son Système d'Information (SI) afin de mesurer sa consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre (GES) qu'elle représente.

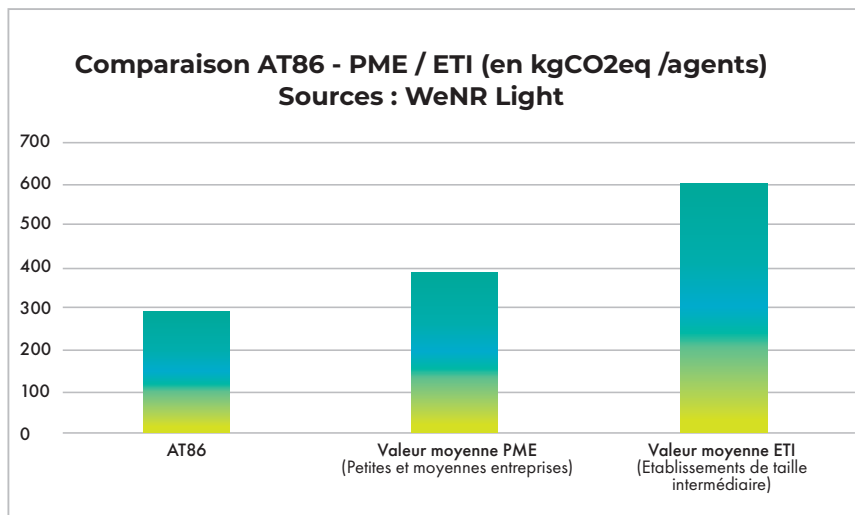


On note une très forte proportion d'émissions de GES sur le parc d'équipement c'est-à-dire les postes utilisateurs, les périphériques, les écrans et les copieurs alors que bien moindre concernant les serveurs puisque moins nombreux et de génération très récente.

Ce volume d'émission de GES du système d'information peut être mis en rapport avec les équivalences suivantes :

Tableau des équivalences	
Km parcourus en voiture	79558
Maisons chauffées au gaz sur 1 an (113 me2)	4
Nombre de repas végétariens	31624
Litres de café	31107
Jeans	739
Valeur brute AT86	17312kg CO2eq
AT86	289
Valeur moyenne PME (petites et moyennes entreprises)	385
Valeur moyenne ETI (établissements de taille intermédiaire)	600

Enfin, ces résultats, s'ils permettent de dresser un premier état des lieux et d'identifier des pistes d'amélioration, placent malgré tout les émissions de GES de l'Agence en deçà de la moyenne de celle des petites et moyennes entreprises (PME) et des établissements de taille intermédiaire (ETI).



Les projets en 2025

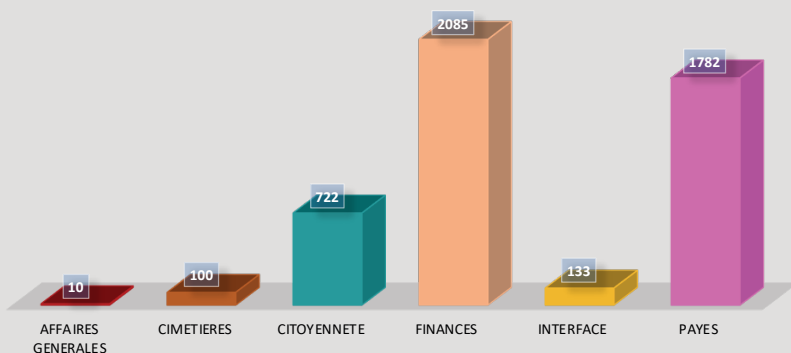
- Mise en place d'une cellule de veille en matière d'Intelligence Artificielle
- Mise au catalogue d'un accompagnement des enseignants à l'usage des outils numériques dans les écoles
- Mise au catalogue d'une solution de GRC-GRU (Gestion de relation citoyens / usagers)
- Organisation de 7 rencontres de présentation des outils de dématérialisation
- Poursuite du développement du nouveau portail adhérent
- Accompagnement à la migration en version 3 de la plateforme Marchés Sécurisés
- Mise en place du module de Suivi d'Exécution des Marchés dans la plateforme Marchés Sécurisés
- Initiation du projet archivage électronique avec le versement des données stockées dans le tiers de télétransmission STELA
- 14 projets en cours de refonte ou de création de site internet



3 • ASSISTANCE METIERS

- 4 agents dont la responsable
- 1 agent en cours de recrutement
- + de 4 830 sollicitations sur 2024 : comme chaque année, 2 postes se détachent des autres thèmes : FINANCES et PAYES

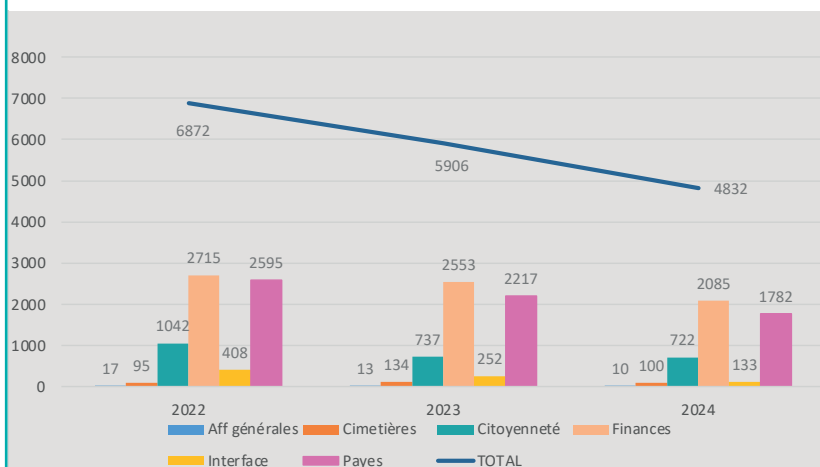
Réclamations traitées par le S3 métiers 2024



On constate une baisse des sollicitations entre 2022 et 2024 du fait :

- Reprise des formations collectives et individuelles
- Rencontres Territoriales mises en place depuis 2022

Evolution sur 3 ans, 2022, 2023 et 2024



FORMATIONS ET RENCONTRES TERRITORIALES :

- **30 formations collectives en salle de formation à l'Agence.**
- **Capacité d'accueil : 9 postes**
- **40 formations individuelles :** adaptées au contexte de l'agent à former
- **5 Rencontres territoriales :** le service a rencontré près de 200 agents sur novembre et décembre 2024 à l'Agence et en Collectivités.
- **Thème abordé :** procédure budgétaire fin et début d'année

Supports pédagogiques :

- **Actualisation des supports en ligne et refonte des supports de formations**
- **Mise en ligne de nouveaux supports**

PROJECTIONS SUR 2025

- **Recrutement d'un agent**
- **Retombées positives des formations et rencontres avec agents : baisse des sollicitations en finances**
- **Permettre à l'équipe de déployer plus de polyvalence pour un meilleur équilibre au sein du service**
- **Nécessité de former en individuel les agents nouvellement en poste : l'assistance ne peut se suppléer à la formation**





4 • SERVICE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

En 2024, le service Délégué à la Protection des Données a axé ses efforts sur l'accompagnement des grandes collectivités dans leurs projets numériques et leur mise en conformité au RGPD

Grand Châtelleraut : Mise en conformité des contrats

Communautés de communes : Démarrage du travail individualisé

MDPH 86 : Accompagnement dans la transition numérique

255 sollicitations RGPD en 2024

Cette année, le service a répondu à 255 questions portant sur le RGPD et la protection des données, allant de la relecture de clause dans un contrat à la rédaction d'analyse d'impact complexe, en passant par un simple " Est-ce que j'ai le droit ? "

Le service Délégué à la Protection des Données a organisé 14 " Coachings MADIS ", durant lesquels il aura accompagné les collectivités dans la rédaction de leur registre de traitements et répondu à leurs questions sur la protection des données.

2022 : 7 sessions | **2023 : 12** sessions | **2024 : 14** sessions

13 lieux différents | **100** agents de **88** collectivités

Les deux sujets importants pour lesquels le service a été le plus sollicité en 2024:

- La **vidéoprotection/vidéosurveillance**
- Les **clauses RGPD dans les contrats et conventions**

33 clauses validées | **5** accompagnements de projet en **vidéoprotection**

A photograph of a stone carved coat of arms in a corner of a building. The coat of arms is a shield with a crown on top, surrounded by ornate scrollwork and foliage. It is set in a corner where four stone beams meet. The beams are light-colored and have red lines painted on them. The background is a rough, textured wall. A white circle is overlaid on the image, containing the text 'ARCHITECTURE PAYSAGE URBANISME' in white capital letters.

ARCHITECTURE
PAYSAGE
URBANISME

CADRE DE VIE



Les pôles Architecture - Paysage - Urbanisme accompagnent vos collectivités pour préparer et mener à bien tous les projets de construction, d'aménagement ou de développement de leur territoire.

Nos architectes, paysagistes et urbanistes peuvent vous guider depuis la réflexion globale menée sur l'ensemble du territoire de la commune ou de l'intercommunalité (plan de référence, projet de territoire...) jusqu'à la réalisation opérationnelle d'une opération ponctuelle.

Nos objectifs sont de vous garantir la bonne maîtrise de tout le processus de décision, et de tendre avec vous vers la meilleure qualité finale des projets réalisés.

1 • LES CONSEILS AUX COLLECTIVITÉS

Les missions de conseil sont gratuites. Elles permettent aux élus de s'assurer de la bonne exécution de leurs obligations de maître d'ouvrage public et de bénéficier d'un éclairage expert sur les différentes possibilités techniques qui s'offrent à eux. L'AT86 attache une importance particulière à ce que les propositions formulées soient proportionnées et viables.

L'activité sur cette thématique représente 28 conseils sur l'année 2024 pour le service Cadre de vie :

- 15 conseils réalisés par le service architecture/paysage
- 13 conseils réalisés par le service urbanisme

Exemple architecture/paysage Montamisé

Ayant repéré quelques fissures sur leur église, les élus et agents de Montamisé ont contacté l'AT pour avoir un avis sur les actions à entreprendre. L'AT a effectué une visite complète en compagnie de l'équipe de la mairie afin de pouvoir lui fournir un rapport avec une identification des désordres en première approche, et une marche à suivre pour les traiter.



Eglise Notre Dame de l'Assomption à Montamisé

Exemple urbanisme - Bournand

La commune souhaitait savoir s'il était nécessaire d'entreprendre une révision de sa carte communale dans l'objectif d'intégrer les zones d'accélération d'énergie renouvelable. L'AT s'est rendue en mairie pour faire un bilan complet avec les élus sur leurs attentes afin de leur proposer, si besoin, la procédure la plus adaptée. L'analyse a montré qu'aucune procédure d'urbanisme n'était nécessaire.



Photo : 2024-01_Bournand

2 • L'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE EN PHASE ÉTUDES

Phase essentielle pour garantir la qualité finale de la réalisation, elle permet d'identifier les enjeux et d'élaborer en conséquence un ou plusieurs scénarios d'intervention. Une concertation élargie avec les acteurs de projet est souvent préconisée pour les sensibiliser à la démarche, recueillir leurs attentes et tester les scénarios. En outre, la phase étude a pour but d'évaluer la pertinence de la réalisation, d'en préciser les conditions de réussite (techniques, réglementaires, etc.) ainsi que les moyens financiers à mobiliser par la collectivité.

Elle peut prendre différentes formes : étude de définition ou d'opportunité ; étude de faisabilité ; programmation pluriannuelle ; étude de planification territoriale ; etc.

L'activité sur cette thématique représente 55 études sur l'année 2024 pour le service Cadre de vie :

- **49 études de faisabilité** réalisées et/ou en cours par le pôle architecture et paysage
- **6 études** de planifications réalisées et/ou en cours par le pôle urbanisme

Exemple architecture/paysage - Anche

La commune d'Anché dispose d'un ensemble bâti (ancien commerce) aujourd'hui désaffecté et inutilisé depuis plusieurs années. Elle souhaite engager sa réhabilitation pour le transformer en salle/salles pour les associations locales, les logements étant rénovés dans leur fonction pour être mis en location.

Pour engager cette opération, la commune a eu besoin de faire réaliser une étude de faisabilité pour déterminer à quelles conditions techniques, réglementaires et financières cette opération pouvait être décidée, et a, pour ce faire, sollicité l'AT.



Anché

Exemple architecture/paysage - Lussac

La commune dispose de deux bâtisses anciennes intégrées dans un important domaine verdoyant au cœur de la commune et en bord de la nationale N147, le parc de la Biche. A la suite d'une étude d'opportunité réalisée par le CAUE86. Une étude de faisabilité a été réalisée par l'AT86. Les élus envisageaient plusieurs usages : accueillir les différentes permanences de la commune qui sont au nombre de 9, proposer des locaux pour des réunions, imaginer la possibilité d'expositions et d'un plateau de coworking suite à des demandes récentes compte-tenu de la crise sanitaire.

Par ailleurs, le parc, cerné d'un mur d'enceinte en pierre, possède déjà de beaux sujets et un caractère propre, mais il mérite néanmoins d'être remanié, structuré et complété pour en tirer le meilleur parti et le mettre mieux en valeur. En termes de programme, il est à la croisée de plusieurs projets : la réhabilitation de la Maison familiale réhabilité en Maison des services citée plus haut, la construction de logements neufs (dans le parc lui-même) la requalification de l'îlot des Piniers (projet très structurant pour la commune), et la création de cheminements pour un meilleur maillage des circulations douces. Pour être sûre de partir sur de bonnes bases, une étude de faisabilité débouchant sur un préprogramme englobant l'ensemble des éléments précités a été réalisé par l'AT.



Exemple architecture/paysage - Thuré

Réhabilitation de l'ancienne Poste et réaménagement de la Place de la Liberté.

La commune de Thuré dispose d'un ensemble bâti (ancienne poste) qui aujourd'hui accueille un cabinet médical sur une partie du rez-de-chaussée déjà rénovée ; la surface restante du rez-de-chaussée, qui nécessite un rafraîchissement, a été pointée pour recevoir une activité de cours d'art plastique (hors périmètre d'étude) ; les étages (R+1 et R+2), quant à eux, sont inutilisés depuis plusieurs années. La mairie souhaite engager leur réhabilitation afin d'y aménager des logements à destination locative, ou une extension du cabinet médical et des logements sur la surface restante.

Pour engager cette opération, la commune a fait réaliser une étude de faisabilité pour déterminer à quelles conditions techniques, réglementaires et financières cette réhabilitation pouvait être décidée. Cette étude a notamment montré que la surface du RDC hors périmètre d'étude dans un premier temps, était beaucoup plus indiquée pour servir d'extension au cabinet médical que les étages qui eux fonctionneront mieux en logements.

Il a également été demandé à l'AT de réaliser une étude sur le réaménagement de la place en directe connexion avec l'ancienne poste, la rationalisation des stationnements, la protection des circulations douces, et la végétalisation pour une amélioration de la fonctionnalité et de l'agrément.



Thuré_Poste_place

Exemple architecture/paysage Chatelleraut

Communauté d'agglomération de Grand-Chatelleraut – Analyse et étude de planification. Dans le cadre de sa compétence PLU, la Communauté d'agglomération de Grand-Chatelleraut a sollicité l'accompagnement de l'AT afin d'analyser les demandes des communes pour des modifications de leurs documents d'urbanisme et proposer la solution et/ou la procédure de modification adéquate.



3 • L'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'ACCOMPAGNEMENT AU MONTAGE DE PROJET ET À LEUR SUIVI :

L'AT86 accompagne les collectivités dans le montage de leurs projets afin de construire une démarche de projet, de garantir la prise en compte des différents enjeux et d'aboutir à un résultat conforme aux attentes des élus.

L'objectif est de transcrire les intentions d'un programme dans un cadre réglementaire et administratif. Il s'agit de transformer un outil d'aide à la décision vers un outil de commande publique : rédaction d'un programme, élaboration des pièces écrites pour un marché public, accompagnement les communes pour désigner les équipes compétentes, pour animer les échanges entre les différents partenaires d'un futur projet. Cet accompagnement concerne des projets d'urbanisme opérationnel, de requalification d'espaces publics, de développement local à l'échelle communale ou intercommunale, etc. L'activité sur cette thématique représente 59 missions d'AMO sur l'année 2024 pour le service Cadre de vie :

- **48 conseils** d'AMO réalisées et/ou en cours par le service architecture/paysage
- **11 conseils** d'AMO réalisées et/ou en cours par le service urbanisme

Exemple architecture/paysage - Villiers

L'église Saint Joseph, située sur la commune de Villiers, comporte quelques désordres structurels qui sont en train de prendre de l'ampleur tels que des fissures qui continuent d'évoluer ou une charpente devenue très fragile. Le clocher a été rénové en 2004, mais le reste du bâtiment a besoin d'un diagnostic approfondi dans un premier temps et potentiellement de travaux par la suite pour s'assurer que l'édifice puisse continuer à perdurer dans de bonnes conditions.

Pour ce faire, la commune a eu besoin de réaliser une première étude de diagnostic pour préciser la nature des travaux à réaliser, ainsi que le montant estimatif à consacrer au projet. A l'issue de ce diagnostic, les conclusions ont fait apparaître les travaux à prévoir à plus ou moins brève échéance ainsi que des tranches de travaux fermes et optionnelles afin d'accompagner la collectivité dans l'entretien et la rénovation de son patrimoine. Pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre et le suivi du diagnostic, la commune a fait appel à l'AT.



Villiers

Exemple architecture/paysage - Nouaillé Maupertuis

Construction d'une cantine scolaire

La commune a une cantine scolaire qui n'est plus tout à fait aux normes en vigueur et qu'elle souhaite donc remplacer par un bâtiment neuf (les anciens locaux étant réorientés pour servir aux activités périscolaires). Elle dispose d'un terrain attenant au pôle scolaire tout à fait apte à recevoir ce projet et désire engager sa construction afin d'offrir un meilleur confort d'usage aux utilisateurs, élèves et agents.

Une étude de faisabilité permettant de définir les contours du projet a été réalisée en amont par l'AT qui a également monté une consultation afin de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre.

Les études de maîtrise d'œuvre débutant, et afin de s'assurer un suivi régulier et un accompagnement auprès des différents acteurs du projet, le maître d'ouvrage a également mis en œuvre une convention de conduite d'opération auprès de l'AT86.



Nouaillé Maupertuis - Cantine

Exemple architecture/paysage - Nouaillé Maupertuis

Construction d'une cantine scolaire

La commune a une cantine scolaire qui n'est plus tout à fait aux normes en vigueur et qu'elle souhaite donc remplacer par un bâtiment neuf (les anciens locaux étant réorientés pour servir aux activités périscolaires). Elle dispose d'un terrain attenant au pôle scolaire tout à fait apte à recevoir ce projet et désire engager sa construction afin d'offrir un meilleur confort d'usage aux utilisateurs, élèves et agents.

Une étude de faisabilité permettant de définir les contours du projet a été réalisée en amont par l'AT qui a également monté une consultation afin de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre.

Les études de maîtrise d'œuvre débutant, et afin de s'assurer un suivi régulier et un accompagnement auprès des différents acteurs du projet, le maître d'ouvrage a également mis en œuvre une convention de conduite d'opération auprès de l'AT86.

Exemple architecture/paysage - Civray**Construction d'une gendarmerie et des logements associés**

La commune de Civray a été sollicitée par la Gendarmerie Nationale pour la construction de bâtiments de gendarmerie ainsi que les 15 logements attenants. Sur la base d'un cahier des charges et de prescriptions des services bâtiment/patrimoine de la Gendarmerie, L'AT86 a rédigé un préprogramme architectural et technique. Elle a également organisé la consultation de maîtrise d'œuvre sous forme de concours architectural et produit les documents et l'organisation nécessaires à cette procédure.

Afin d'assurer un suivi régulier et un accompagnement auprès des différents acteurs de la construction du projet, la commune a également décidé de confier la conduite d'opération à l'AT86.



Civray (crédits image : agence d'architecture MORE Architecture)





Exemple architecture / paysage - Usseau

Aménagement du quartier d'habitat "La Taille de Pierre Neuve"

La commune de Usseau souhaite aménager la 2e tranche du quartier d'habitat "La Taille de Pierre Neuve". La volonté de la commune est en effet de pouvoir répondre aux demandes de terrains/logements sur son territoire et apporter des solutions adaptées à la diversité des profils de demandeurs. L'AT a monté une consultation afin de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre et poursuit la mission en assurant le suivi réglementaire et un accompagnement auprès des élus et des différents acteurs du projet. Elle s'assure du respect du cahier des charges par le prestataire retenu, assure la relecture des documents produits et la participation aux réunions importantes de la procédure.

4 • LES MISSIONS D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE EN CONDUITE D'OPÉRATIONS ET LES MISSIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Dans le cadre de missions d'AMO conduite d'opération, il s'agit d'accompagner les collectivités par le suivi technique, administratif et financier des projets, de la conception architecturale jusqu'à la réception et la fin de garantie de parfait achèvement. L'objectif est d'être aux côtés de la collectivité pour l'accompagner dans son rôle de maître d'ouvrage dans le cadre de la commande publique : suivre le projet techniquement et administrativement, maîtriser l'enveloppe budgétaire, régulariser les différents prestataires, instaurer un dialogue constructif entre le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage.

De plus, l'AT86 peut également assister les communes de la conception jusqu'au suivi et la réception de travaux d'opérations d'aménagements d'espaces publics. L'activité sur ces thématiques représente 53 missions pour l'année 2024 pour le service Cadre de vie :

- **31 missions d'AMO** en conduite d'opérations en cours sur l'année 2024
- **11 missions** de missions de conception / maîtrise d'œuvre sur l'année 2024

Exemple architecture/paysage - Montmorillon

La commune de Montmorillon dispose d'un parc public en rive de la Gartempe, et fait depuis quelques temps l'acquisition de parcelles dans son prolongement entre la rue des llettes et la rivière. Forts de cette maîtrise foncière, et conscients de l'importance de ce site en termes de biodiversité et de cadre de vie, les élus ont souhaité améliorer l'aménagement et l'équipement du parc, et prolonger son attrait par une promenade sinueuse, reliant le parc au vieux pont qui constitue la liaison entre ville haute et ville basse. Dans l'optique de permettre à la population de "boucler" cette promenade entre les deux rives, il est également envisagé de réaliser une passerelle afin de répondre au Vieux Pont et compléter le parcours, mettant en exergue les qualités paysagères du lieu. Une Maîtrise d'œuvre ayant été désignée lors d'une consultation (organisée par l'AT) et afin de s'assurer un suivi régulier et un accompagnement auprès des différents acteurs du projet, le maître d'ouvrage a mis en œuvre une convention de conduite d'opération auprès de l'AT86.



Montmorillon (crédits images : agence Arpentère)

Exemple architecture / paysage - Sanxay

Réhabilitation et restructuration de l'ancienne école St Gabriel
en Maison des Associations

La commune dispose d'une ancienne école " la Maison Saint-Gabriel " et, souhaitant engager sa rénovation afin d'offrir un meilleur confort d'usage aux utilisateurs et aux différentes structures associatives de la commune a sollicité l'AT86.

D'abord chargée de rédiger le préprogramme architectural et technique sur la base de l'étude de faisabilité (de l'AT également), l'Agence des Territoires a assisté la collectivité pour l'organisation de la consultation de maîtrise d'œuvre sous forme d'une prestation sur compétences références et moyens, et ceci jusqu'à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre. Afin de s'assurer un suivi régulier et un accompagnement auprès des différents acteurs de la construction du projet, le maître d'ouvrage a mis en œuvre auprès de l'AT une convention de conduite d'opération.



Montmorillon (crédits images : agence Arpentère)



Exemple architecture / paysage - Celles l'Evescault

Rénovation de l'Eglise Saint Etienne

La commune dispose d'une église en cours de rénovation, celle-ci assurée par une équipe de maîtrise d'œuvre désignée préalablement.

Les deux premières phases de la rénovation ont déjà été effectuées, et pour le suivi de la troisième phase, la commune a sollicité l'AT86 pour l'organisation de la consultation de certains acteurs de la construction (CSPS et Bureau de Contrôle) sous forme d'une prestation sur compétences références et moyens jusqu'à attribution de ces marchés, ainsi que pour la consultation des entreprises et le suivi des travaux, ce qui constitue une conduite d'opération partielle.



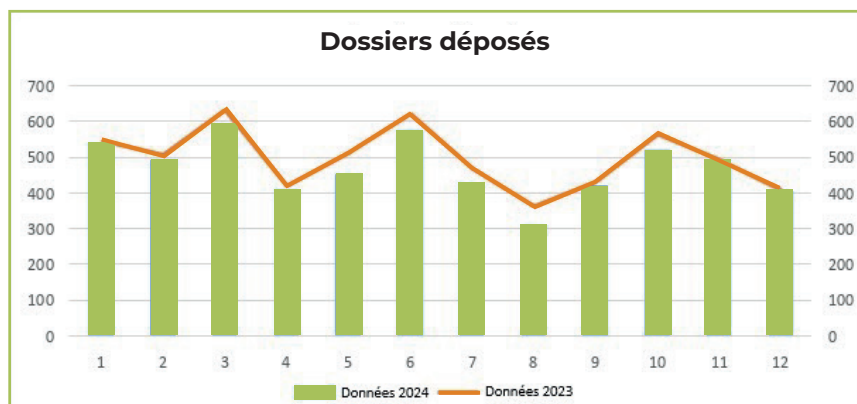
Celles

L'AT 86 accompagne les communes ou les EPCI à gérer leur compétence en matière d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme : Certificats d'urbanisme d'information (CUa) et opérationnel (CUb), Déclaration préalable (DP), Permis de construire (PC) et Permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes (PCMI), Permis d'aménagement (PA) et Permis de démolir (PD). En 2024, 97 communes adhèrent au service d'instruction des autorisations du droit du sol (ADS).

Instruction des dossiers d'urbanisme

L'ADS en chiffres pour l'année 2024 :

- **5 662** dossiers déposés qui représentent 2 216 équivalent PC (EPC)
- **4 ETP** instructeurs soit 554 EPC par an et par agent



L'expérience et l'expertise de l'équipe permettent une instruction qui s'adapte au plus proche au besoin des collectivités adhérentes.

4 réunions d'échanges et d'informations ont été réalisées à l'attention du personnel des mairies en charge de l'urbanisme :

- **04/06/2024** : Communauté de Communes du Loudunais
- **25/06/2024** : Communauté de communes Civraisien en Poitou
- **02/05/2024** : Communauté de communes des Vallées du Clain
- **11/06/2024** : Communauté d'agglo du Grand Châtellerauld

Compagnonnage aux fondamentaux d'urbanisme

L'AT propose une mission de compagnonnage aux fondamentaux de l'urbanisme qui consiste en l'accompagnement de l'agent en charge de l'urbanisme sur les notions fondamentales (champ d'application, différentes surfaces d'urbanisme, recours à l'architecte, etc.) et sur la prise en main du logiciel d'urbanisme.

Cet accompagnement se déroule en 2 temps :

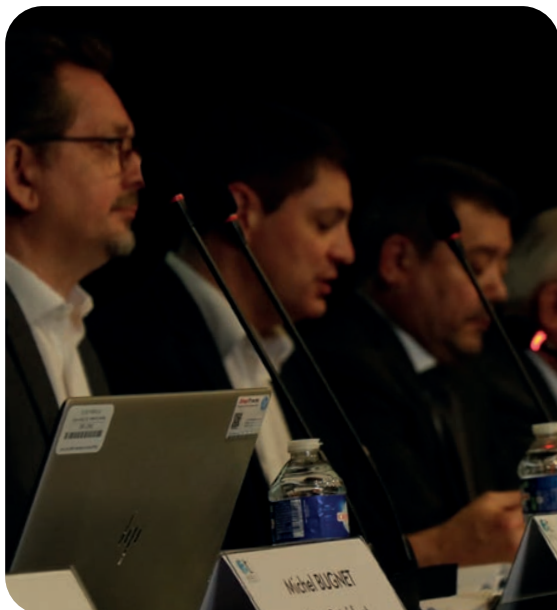
- **1 jour à l'AT** : formation sur les notions fondamentales et prise en main du logiciel
- **1/2 journée** : l'instructeur en charge de la commune se rend en mairie pour accompagner et conseiller l'agent dans son environnement professionnel
- **1/2 journée** : au choix de l'agent pour des conseils pratiques

L'activité sur cette thématique représente 7 missions pour l'année 2024 pour le service Cadre de vie





336
COLLECTIVITÉS
ADHÉRENTES



Le nombre de nos adhérents en 2024 est resté stable

Au 1^{er} janvier 2025 par contre, le nombre de nos adhérents baisse, puisque que les nouveaux statuts prévoient que désormais certaines structures continueront à pouvoir bénéficier de nos services mais sans conserver leur statut d'adhérents.

Bilan 2024

Au 31 décembre 2024, nous comptabilisons 342 collectivités adhérentes à l'Agence.

Communes : 264

EPCI : 7

Syndicats : 42

CCAS-CIAS : 29 (Etablissements d'hébergement et de soins)

Les tarifs 2024 :

Communes : forfait annuel de **0,94/habitants**

(plancher de 205 € et plafond de 4 410 €)

Communautés de Communes : forfait annuel de **4 410€**

Autres groupements de communes :

De 0 à 10 ETP* : 205 €

De 11 à 20 ETP* : 690 €

De 21 à 30 ETP* : 1 654 €

De 31 à 40 ETP* : 2 800 €

Plus de 40 ETP* : 4 410 €

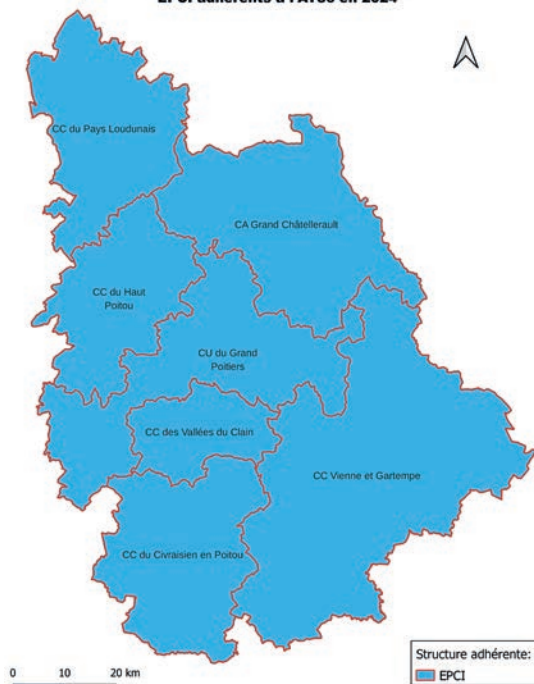
CCAS - CIAS - Etablissements d'hébergement et de soins :

De 0 à 80 ETP* : 250 €

De 81 à 150 ETP* : 690 €

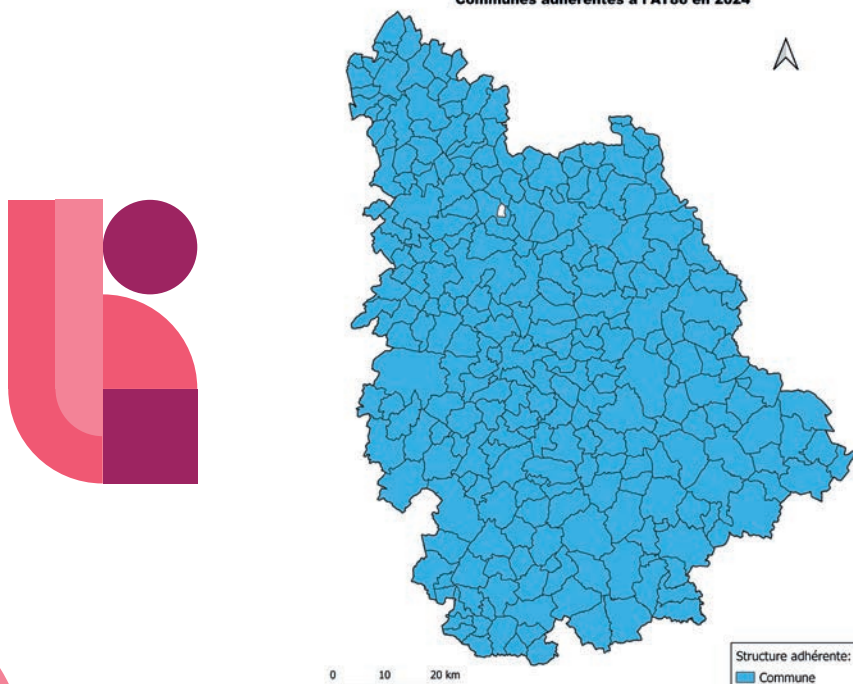
Plus de 150 ETP* : 1 654 €

EPCI adhérents à l'AT86 en 2024



Source : BDOPO 2024 - AT86 Services Relations Adhérents - Réalisation : AT86 Service Urbanisme / Février 2025

Communes adhérentes à l'AT86 en 2024



Source : BDOPO 2024 - AT86 Services Relations Adhérents - Réalisation : AT86 Service Urbanisme / Février 2025

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DES TERRITOIRES



Président délégué
François BOCK

1^{er} Collège des Conseillers Départementaux 10 titulaires et 2 remplaçants



Vice-président
Gilbert Beaujaneau
Canton de VIVONNE
DÉLÉGUÉ À
L'AMÉNAGEMENT/PAYSAGE



Marie-Jeanne Bellamy
Canton de LOUDUN



Henri Colin
Canton de
CHÂTELLERAULT 1



Vice-présidente
Marie-Renée Desroses
Canton de
LUSSAC-LES-CHÂTEAUX
DÉLÉGUÉE AUX
RESSOURCES HUMAINES



Guillaume De Russé
Canton de
MONTMORILLON



Ludovic Devergne
Canton de POITIERS 2



Vice-présidente
Pascale Guittet
Canton de
CHASSENEUIL DU POITOU
DÉLÉGUÉE À LA REPRÉSENTA-
TION DES PERSONNELS



Gérard Herbert
Canton de CHAUVIGNY



Pascale Moreau
Canton de
CHATELLERAULT 3



Alain Pichon
Président du Département Canton
de
CHATELLERAULT 2



Remplaçant :
Benoît Coquelet
Canton de VOUINEUIL-SOUS-BIARD



Remplaçant :
Jérôme Neveux
Canton de JAUNAY-MARIGNY

2^{ème} Collège des Maires/élus 7 titulaires et 2 remplaçants



1^{ère} Vice-Présidente
Sandra Girard
Maire de MARÇAY
DÉLÉGUÉE AUX FINANCES



Vice-président
Michel Bugnet
Maire de NOUILLE-MAUPERTUIS
DÉLÉGUÉ DES SERVICES
NUMÉRIQUES



Béatrice Fontaine
Maire des ORMES
RÉFÉRENTE À
L'URBANISME



Fabienne Guérin
Maire d'AYRON



Frédy Poirier
Maire de CLOUÉ



Corine Sauvage
Maire de MONTAMISÉ



Jacky Roy
Maire d'ARCHIGNY



Remplaçant :
Régis Sirot
Maire de PERSAC

3^{ème} Collège des Groupements des Collectivités 3 Titulaires 1 remplaçant



Vice-Président
Joël Dazas
Président de la
CC DU PAYS LOUDUNNAIS
DÉLÉGUÉ À
ARCHITECTURE / BÂTIMENT



Martine Godet
Présidente du SIVOS
DOUSSAY, ORCHES,
SAVIGNY/FAYE



Michel Jarrassier
Président de la
CC VIENNE ET GARTEMPE



Remplaçant :
Edouard Renaud
Président du CDG
de la Vienne

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES



Président
Alain PICHON
Président du Département



Antoine Braguier
Maire de SAINT-GERVAIS-LES-TROIS-CLOCHERS



Rémy Coopman
Maire de LA FERRIÈRE-AIROUX



Jean-Luc Madej
Maire de LUSSAC-LES-CHÂTEAUX



Monique Vivion
Maire de BASSES

5 Suppléants



Joël Doret
Maire de VILLIERS



Dany Dubernard
Maire de BOIVRE-LA-VALLÉE



Philippe Fouteau
Maire de VAUX-SUR-VIENNE



Maguy Lumineau
Maire de LAVOUX



Françoise Micault
Maire d'ITEUIL



L'Assemblée Générale 2024

Une première Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue le 3 avril 2024

à Auvillan en Châtellerauld, pour modifier les statuts en vue de distinguer les adhérents des non adhérents bénéficiaires des services de l'Agence. Elle a été suivie le même jour d'une Assemblée Générale Ordinaire. Ces rencontres ont aussi été l'occasion de faire intervenir Simon Teyssou qui a présenté le travail de son agence d'architecture l'Atelier du Rouget.



Simon Teyssou, est un architecte-urbaniste français, associé de l'Atelier du Rouget situé dans le Cantal. Il est également le directeur de l'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand. En 2023, il a été lauréat du Grand Prix de l'Urbanisme, décerné par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Simon Teyssou est reconnu pour son approche écologique et son engagement dans l'enseignement de l'architecture.

Son activité est caractérisée par son engagement en faveur des territoires ruraux et péri-urbains. Il est reconnu pour sa capacité à réaliser des projets ambitieux, qualitatifs et créatifs dans des zones souvent faiblement dotées en ingénierie, peu attractives pour le marché et financièrement contraintes. Son approche met en avant la transformation du patrimoine bâti, la mutation des territoires et l'écoconception, des priorités qui s'imposent de plus en plus pour les décennies à venir.

Simon Teyssou

Atelier du Rouget - Le Rouget



Simon Teyssou

Charliers, Cantal, atelier du Rouget



● L'Assemblée Générale 2024

Une autre assemblée générale Extraordinaire puis ordinaire se sont tenues le 25 novembre 2024 à Nouaillé-Maupertuis dans la salle intercommunale de la passerelle.

Elles ont été l'occasion de recevoir Dominique Breillat, et Pascal Chevallot.



Dominique Breillat est un professeur émérite de droit public à l'Université de Poitiers, où il a également été doyen honoraire de la Faculté de droit et des sciences sociales. Il est reconnu pour ses travaux en droit constitutionnel et ses contributions académiques, notamment à travers des ouvrages et des articles spécialisés. Passionné par les cultures et les peuples du monde, Dominique Breillat est un humaniste désireux de partager sa connaissance du droit français. Il est également politologue et intervient régulièrement dans les médias pour analyser l'actualité politique.

Il est intervenu pour présenter son rôle de référent déontologue des élus, qui est une figure instaurée par la loi pour promouvoir la transparence et l'intégrité dans l'exercice des fonctions publiques. Il a pour mission de conseiller et de sensibiliser les élus sur les questions d'éthique et de déontologie, en veillant à prévenir les conflits d'intérêts et à garantir le respect des valeurs républicaines. Le référent déontologue peut être sollicité par les élus pour des avis ou des recommandations sur des situations spécifiques. Il joue un rôle clé dans la consolidation de la confiance des citoyens envers leurs représentants, en assurant que les décisions prises le sont dans l'intérêt général et non pour des motifs personnels.

● L'Assemblée Générale 2024



Pascal Chevallot est un ingénieur spécialisé dans le développement de services mutualisés pour la transition numérique au sein du Syane, l'établissement public de Haute-Savoie. Depuis 1999, il a travaillé dans divers domaines des systèmes d'information, notamment dans des bureaux d'études et des agences d'urbanisme. Il a acquis des compétences en informatique, administration système et réseau, innovation et transformation digitale. Pascal Chevallot a également contribué à la mise en œuvre de plans de reprise et de continuité d'activité (PRA/PCA). Il est actif sur des sujets liés à la cybersécurité et à la transformation numérique des territoires.

Il est intervenu sur l'Intelligence artificielle pour en présenter les principes, les enjeux et les précautions à prendre. Il a aussi présenté l'hymne de l'AT86, créé spécialement à cette occasion par une IA, à retrouver ici :



4 • RESSOURCES HUMAINES

Mouvements de personnel 2024

6 Départs

- 2 par voie de mutation au service administration générale/finances/RH
- 2 par voie de détachement au service administration générale/finances/RH et au pôle urbanisme
- 1 démission au pôle architecture/paysage
- 1 départ à la retraite au pôle architecture/paysage

8 Arrivées

- 4 contractuels sur emploi permanent au service Délégué à la protection des données (DPD), au pôle urbanisme et au service administration générale/finances/RH
- 1 contractuel sur un contrat de projet au pôle architecture/paysage
- 3 mutations de titulaires au pôle urbanisme, au pôle architecture paysage et au service administration générale/finances/RH

Nouvelle direction au service Administration générale/Finances/RH

Evolutions de carrière 2024 :

- 1 promotion interne
- 2 avancements de grade
- 3 nominations stagiaire (Cat B et A)
- 1 embauche après un contrat d'apprentissage

Autres infos RH :

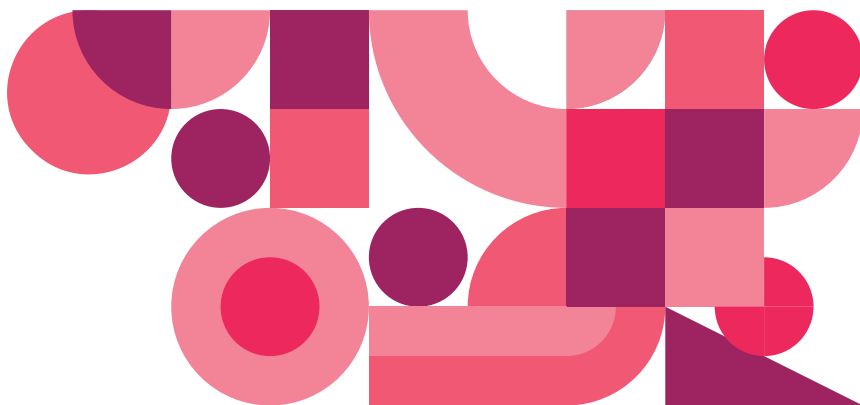
- Poursuite de l'accueil de stagiaires (tous niveaux)
- Poursuite de l'accueil d'apprentis
- Evolution du tableau des effectifs au regard des besoins de l'agence

Temps forts 2024 :

- 1 réunion de l'ensemble du personnel (15 oct)
- 3 réunions du Comité Social Territorial (CST)
> 5 mars – 19 juin – 16 septembre

Sujets étudiés, entre autres :

- La modification de l'organigramme
- La qualité de vie au travail
- La protection sociale complémentaire, volet prévoyance
- La nomination de l'Agent chargé des fonctions d'inspection (ACFI)
- Le rapport social unique (RSU)
- La promotion interne
- L'organisation du temps de travail
- Poursuite des revalorisations salariales : augmentation d'IFSE pour 12 agents
- Difficultés générales à recruter et notamment sur des postes atypiques
- Amélioration de l'accès aux formations CNFPT pour les agents





JOURNÉE CONVIVIALE

Journée conviviale le 20 décembre, organisée par les délégués du personnel

Le matin, après un bon petit déjeuner au rdc de l'agence, par équipe tirée au sort : une chasse aux images dans l'ensemble des locaux, du sous-sol au 3ème étage, suivi d'un apéritif déjeunatoire. L'après-midi consacrée aux karaoké et quizz musical. Le tout dans une ambiance festive !





FINANCES

LE RAPPORT FINANCIER



L'année 2024 confirme la situation financière évoquée lors de l'analyse effectuée dans le cadre du projet stratégique. La situation est saine grâce aux réserves dont dispose l'agence depuis plusieurs années. Une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et le report de dépenses d'investissement prévues, mise en corrélation avec l'évolution des recettes, permettent à l'agence de repousser l'effet "ciseau" en 2024 et d'être très proche de l'équilibre en cumulant les exercices 2023 et 2024.



RAPPORT FINANCIER 2024

Le budget primitif a été voté en Assemblée générale le 3 avril 2024, à hauteur de :

4,78 M€ en section de fonctionnement

546 K€ en section d'investissement

Sous réserve du compte de gestion définitif du comptable public, non reçu à ce jour, le résultat 2024 et le compte administratif prévisionnels sont les suivants :

Résultat net 2024 (hors report)

Section de fonctionnement : **130 890 € €**

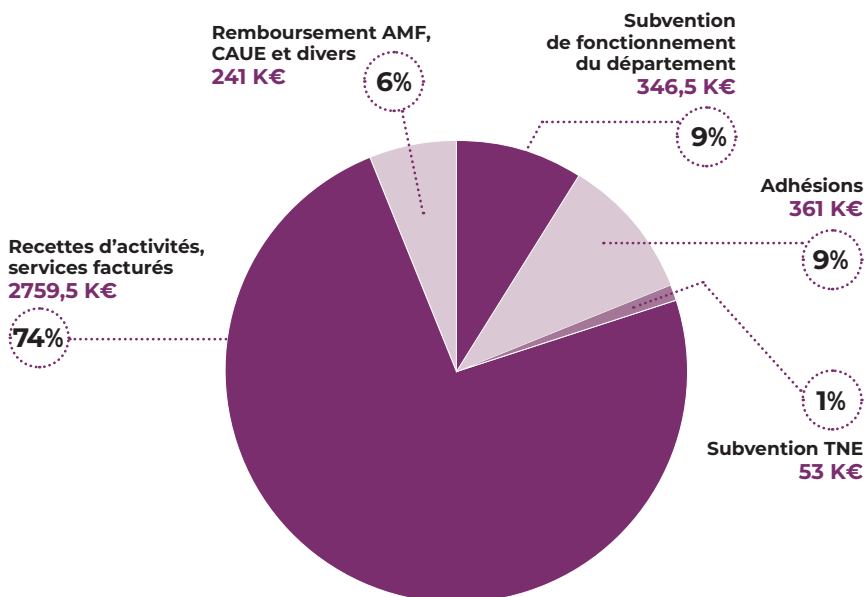
(soit 2,5 % du budget de fonctionnement)

Section d'investissement : **23 700 €**

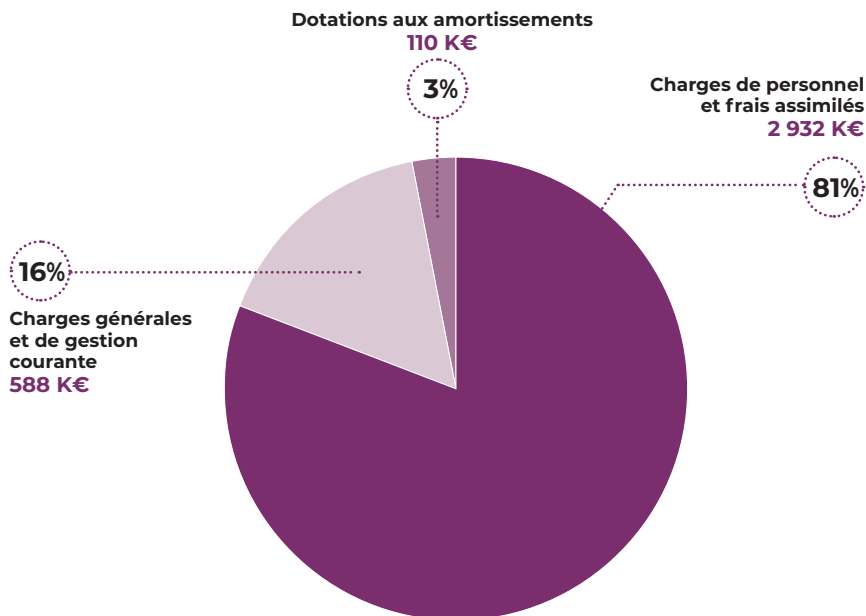
Résultat global = **154 590 €**

1 - Détail de la section de fonctionnement

Recettes réalisées hors report = **3 761 K€**



Dépenses réalisées = 3 640 K€



2 - Détail de la section d'investissement

Recettes réalisées (hors report) : 157 K€

FCTVA : 47 K€ (30 %)

Amortissements : 110 K € (70 %)

Détail de la section de fonctionnement

● Les recettes réalisées s'élèvent à 4 800 K€

● FCTVA : 47 K€ (30 %)

● Amortissements : 110 K € (70 %)

Détail de la section d'investissement

● Les recettes réalisées s'élèvent à 507 K€

● Les dépenses réalisées s'élèvent à 3 630 K€

● Résultat de la section de fonctionnement 374 K€

● Résultat cumulé = 1 543 K€

QUE DIT
LA PRESSE ?

are released tomorrow and keep it
elevated for much of it

RENDEZ-VOUS Des ateliers de mi-mandat

L'Association des maires et des présidents d'intercommunalité de la Vienne organise les 30 et 31 mai, à Fontaine-Le-Comte, des Ateliers de mi-mandat. De 8h30 à 17h30, les interventions et tables rondes vont se succéder au complexe des Châtaigniers sur des thématiques diverses : remobiliser le conseil municipal à mi-mandat, les biens vacants et sans maître, la délimitation des propriétés communales, la gestion de la dette, engager la collectivité dans la transition écologique...

Renseignements et inscription sur admsa.fr.

EQUIPEMENTS

Un pôle France Services à Ozon

Après un mois de travaux, un pôle France Services a ouvert ce lundi dans les anciens locaux du centre social d'Ozon, à Châtellerauld. Cet équipement, qui faisait défaut notamment depuis les dégradations survenues lors des émeutes de juin dernier, est porté par la Mutualité sociale agricole, avec le soutien de l'Etat. Le pôle comprend une mairie annexe et une agence postale. « C'était une préoccupation des habitants d'Ozon de savoir à quelle échéance ces services allaient être disponibles. Dès que nous avons eu les clés de l'ancien centre social en main, nous y avons travaillé avec la sous-préfecture, la Poste et la MSA », assure le maire Jean-Pierre Abelin.

Dossier collectivités

INFORMATIQUE

Cybersécurité : une préoccupation commune

La cybersécurité est désormais devenue une véritable préoccupation au sein des collectivités qui bénéficient de l'accompagnement de l'Association des maires de la Vienne, de l'Agence des territoires et des conseils de la gendarmerie.

■ Claire Brugier

Une quatrième réunion d'information orchestrée par l'Association des maires de la Vienne est programmée à Anché jeudi. Trois ont déjà eu lieu, qui ont rassemblé environ 150 élus et personnels municipaux autour de l'adjoint Ferraio, relèvent cybersécurité de la gendarmerie. De toute évidence, ladite cybersécurité est devenue une vraie question au sein des collectivités. Et pour cause : une sur dix déclare avoir été victime d'une ou plusieurs cyberattaques au cours des douze derniers mois. Heureusement pas toutes de l'ampleur de celle qui a touché le Conseil départemental en 2021. « C'est un sujet assez récent, notamment au niveau des petites et moyennes communes. Aujourd'hui, la prise de conscience est assez générale quant à la nécessité de protéger les systèmes pour le maintien en fonctionnement des installations numériques, la protection des données personnelles et la continuité des



Une quatrième réunion d'information à l'attention des communes est prévue jeudi à Anché.

territoires.

Des solutions mutualisées

Les motifs pour « cyberattaques » une collectivité, sont divers. « Cela dépend du type de hacker, souligne l'adjoint Ferraio. Cela peut juste être quelqu'un qui a refusé un permis de construire, des activistes en désaccord avec une décision politique, des personnes qui veulent voler de l'argent... Les communes se rendent compte que la question n'est pas quand elles vont être piratées mais comment. » La gendarmerie offre aux municipalités qui le souhaitent d'évaluer leur niveau de cyberprotection et l'Agence des territoires de réaliser un audit. Surtout, cette dernière propose des solutions « françaises » à des prix abordables et met à minima

à disposition de ses adhérents « un plan de reprise d'activité ». « Avant, le système de protection était installé à l'échelle d'un ordinateur, rappelle Frédéric Lerond. Aujourd'hui, il l'est à l'échelle d'un parc voire de tout un réseau, et il ne recherche pas un virus pré-identifié mais analyse les changements de comportements du système. » L'Agence des territoires propose par ailleurs de sensibiliser les agents, ou de les tester à travers une simulation de cyberattaque, car « le principal point de fragilité reste la vigilance humaine ».

Renseignements : gendarmerie sur gpiis-cyberccat@ccg.gendarmerie.gouv.fr ou dans une brigade ; cyberveilleance.gouv.fr ; Agence des territoires sur at.vienne.fr.

*1a Etude : la cybersécurité dans les collectivités de moins de 25 000 habitants ; Cyberveilleance, gouv.fr, novembre 2023.

Availles-en-Châtelleraut : des noms pour les salles des associations du centre bourg



Par RÉDACTION

Publié le 20/06/2024 à 17:28

mis à jour le 20/06/2024 à 17:28

Proposition de souscription énergie verte par Sorégies. La commune est membre du groupement d'achat d'électricité et de gaz coordonné par le Syndicat énergie Vienne. La commission d'appel d'offres a attribué l'accord-cadre relatif à la fourniture d'électricité segment 5 à Alterna. Alterna s'est engagé à un approvisionnement minimum de 25 % à partir de production d'énergie renouvelable situés dans la Vienne. La commune peut aller plus loin en choisissant l'option 100 % énergie verte. Le conseil décide d'opter pour la proposition de fourniture 100 % d'électricité verte par Alterna pour un montant inférieur à 300 € par an.

Travaux de voirie. Le conseil municipal décide de solliciter les fonds du Conseil départemental au titre du dispositif ACTIV 3. Cette enveloppe sera affectée aux travaux de voirie sur diverses rues suivant le plan de financement suivant : montant des travaux 51.847,29 € HT (ACTIV3 24.300 €, autofinancement 27 547,29 €).

Nom des salles des associations du centre bourg. Les travaux de rénovation de l'ancienne salle des fêtes du centre bourg sont en voie d'achèvement. Il est nécessaire de donner des noms à chaque salle pour faciliter l'identification et la communication. Sur la base des différentes propositions faites par les habitants de la commune, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer l'ensemble des salles, *Espace Simone-de-Beauvoir*, la grande salle, *la salle des Fonbeurs* et la petite salle, *la salle du Marchais*.

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la boulangerie et pour la maison de l'école. La commune d'Availles en Châtelleraut envisage la rénovation des locaux de la boulangerie et la rénovation totale de la maison de l'école. Le conseil décide de confier l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la gestion des appels d'offres des entreprises à l'Agence des territoires de la Vienne (AT86). Cette mission s'élève à la somme de 4.510 € TTC pour la boulangerie et à 2.870 € TTC pour la maison de l'école.

La route de la Bobinière. À l'occasion de la mise à jour de la base adresse, le conseil municipal décide de donner un nom à l'ancienne route de Châtelleraut qui devient la route de la Bobinière.

Installation d'une laverie dans le bourg. L'opérateur privé Groupe Photomaton propose d'installer une laverie automatique dans la commune. Il fournit, installe et gère le matériel et donne 15 % des recettes à la commune. La commune propose un emplacement permettant une connexion sur les réseaux, fournit et prend en charge l'eau, l'électricité et l'assainissement. La participation aux recettes doit couvrir deux fois les coûts des fluides fournis. Le conseil municipal donne un avis favorable à cette installation de laverie automatique, qui pourrait être implantée au bout de la cantine scolaire, sous réserve de bien mesurer les engagements de la commune dans la convention qui la liera au prestataire.

Anché : la réhabilitation de l'ancienne épicerie en projet

ABONNÉS Cet article est réservé aux abonnés numériques.



Martine Mousserion, maire d'Anché, et une partie de son conseil municipal.

© (Photo NR-CP)

Par RÉDACTION

Publié le 11/01/2024 à 14:23

mis à jour le 11/01/2024 à 14:23

Dimanche 7 janvier 2024, en fin de matinée, à la salle des fêtes, c'est entourée d'une partie de ses conseillers que Martine Mousserion, maire d'Anché, a présenté ses vœux au nom de la municipalité aux Anchéens en présence des élus du canton, de Sybill Pécriaux, conseillère départementale, de Marie-Jeanne Bellamy, présidente de l'Association des maires, et d'un représentant de la brigade de gendarmerie.

Cette traditionnelle cérémonie a été l'occasion pour la maire de remercier les présidents d'association pour l'animation de la commune et de rendre hommage à Marie Bibaud, une Anchéenne bien connue qui nous a quittés et a légué à la commune une parcelle sise à Moisseau ainsi que l'impressionnante collection de pierres et fossiles de son époux. Elle a aussi rappelé que l'agent communal, Philippe Retailleau, est parti à la retraite en mars 2023 et a été remplacé par Christopher Sallé. 2023 a vu également un changement au sein de l'équipe municipale avec la démission pour raisons professionnelles de Cédric Rolland, 1^{er} adjoint, remplacé par Claude Mallet qui a été élu en juillet et l'élection au poste de 2^e adjoint de Raphaël Rembeault qui, à 22 ans, est le plus jeune adjoint du département et certainement l'un des plus jeunes de France.

Pour 2024, outre les travaux courants, est en projet la réhabilitation de l'ancienne épicerie avec la création d'un ou deux logements et d'un local pour les associations selon les idées émises par la population. Un devis pour étude de faisabilité a été demandé à l'ATE86 (Agence des territoires de la Vienne). En collaboration avec la population, la commune va devoir élaborer les Zones d'accélération des énergies renouvelables qui concernent toutes les énergies : photovoltaïque, solaire thermique, éolien... Une réunion publique sera organisée au premier trimestre.

Dissay : les nouveaux vestiaires de football inaugurés

ABONNÉS Cet article est réservé aux abonnés numériques.



Pendant la cérémonie d'inauguration.
© (Photo NR-CP)



Par RÉDACTION

Publié le 15/10/2024 à 14:24

mis à jour le 15/10/2024 à 14:28

Les nouveaux locaux qui abritent les vestiaires du complexe sportif Jacques-Karaguitcheff ont été inaugurés samedi 12 octobre 2024. Dans son discours de présentation et de remerciements, le maire de Dissay, Michel François, après avoir rappelé que la commune était labellisée Terre de jeux 2024, ce qui a occasionné de nombreuses actions sportives en direction des jeunes, a précisé « *que les anciens vestiaires construits vers les années 1980 n'étaient plus aux normes de confort, gourmands en énergie et surtout sous-dimensionnés pour accueillir les équipes visiteuses et celles du club (le CS Dissay) qui, depuis cette période, s'est fortement développé* ». Dans le détail, 219 licenciés et licenciées, un pôle jeune U6 à U18 en groupement avec Beaumont-Saint-Cyr, trois équipes seniors masculines, une équipe seniors féminines, 37 dirigeants et éducateurs et un arbitre qui œuvre en Régional et National 2.

Un équipement d'avant-garde

Le nouveau bâtiment de 224 m² comprend six vestiaires avec espaces douches attenants, deux vestiaires arbitres dont un accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), une cuve enterrée de récupération des eaux pluviales de 30 m³. Les anciens vestiaires serviront d'espaces de rangement. Le maire a également remercié les équipes de maîtrise d'œuvre, les entreprises de travaux, Céline Favreau, architecte du cabinet Edifice, les services municipaux « *qui ont œuvré en concertation avec l'utilisateur principal, le CDS foot* ».

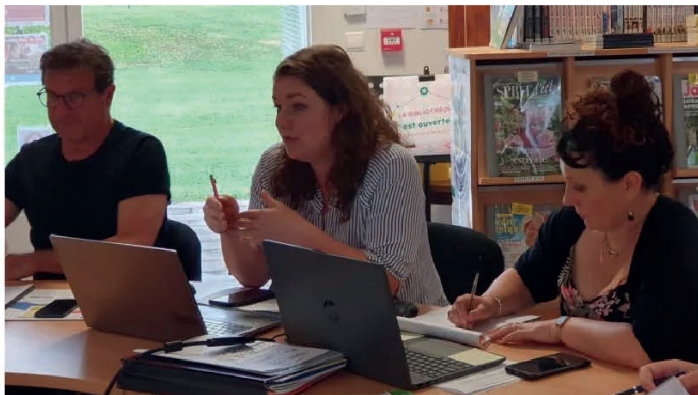
Sur un budget global final de 696.400 € HT, la commune a financé 382.000 €. Le solde : l'État pour 207.600 € au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux et de la Dotation de soutien à l'investissement local ; Grand Poitiers pour 40.000 € au titre du Fonds projet de territoires ; la Fédération française de football (fonds d'aide au football amateur) pour 20.200 € ; l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour 49.200 €.

Dans leurs prises de paroles, Florence Jardin, présidente de Grand Poitiers communauté urbaine, Étienne Brun-Rovet, sous-préfet de l'arrondissement de Poitiers, Bruno Belin, sénateur, Valérie Chebassier, conseillère départementale, Stéphane Basq, président du district de football 86 et Adrien Grolier, président du club disséen, ont évoqué des vertus du sport auprès des jeunes générations « *qui permet de créer du lien social et de s'inscrire dans le respect des autres* ».

> Vienne > L'Isle-Jourdain

L'Isle-Jourdain : la réhabilitation de l'îlot du Bon coin présentée aux élus

ABONNÉS Cet article est réservé aux abonnés numériques.



Rachel Loillier (au centre), chargée de mission pour le label Petites Villes de demain, a présenté aux élus les phases du projet de quartier du Bon coin.

© (Photo NR-CP)



Par RÉDACTION

Publié le 12/08/2024 à 15:00

mis à jour le 13/08/2024 à 13:41

Le conseil municipal de L'Isle-Jourdain s'est réuni sous la présidence du maire Jean-Pierre Melon, mardi 23 juillet 2024. Les questions suivantes ont été discutées.

Quartier du Bon coin. En préambule, Jean-Pierre Melon a rappelé la genèse de la situation. « Une mise en demeure de deux bâtisses en état de ruine a été adressée aux propriétaires car elles impactent la sécurité publique. Un rapport d'expert nous a notifié des travaux d'office. Une étude de faisabilité dans le cadre de l'OPAH RU pour les îlots habitables a été réalisée en 2023. Certes, c'est un dossier compliqué, nous nous sommes engagés dans notre profession de foi à régler ce problème ! »

Rachel Loillier, chargée de mission Petites Villes de demain, a présenté les trois phases du projet de quartier. Une première phase passera par la sécurisation du quartier avec l'acquisition, la démolition et la résorption de l'habitat insalubre. La deuxième proposera la reconstitution d'une offre de logements portée par Habitat de la Vienne. Enfin, la troisième sera consacrée à l'aménagement de l'espace public avec la réalisation d'un square et de stationnements végétalisés confiés à l'agence des territoires. Le coût de l'opération est estimé à 602.463 € TTC. À ce titre, un dossier de subventions auprès de l'Agence nationale de l'habitat avec le dispositif spécifique pour la résorption de l'habitat insalubre (Anah RHI) sera déposé pour une éventuelle prise en charge à hauteur de 70 % (408.704 €). Le reste à charge est, quant à lui, évalué à 92.958 €. Une commission de suivi s'est constituée autour de Guy Morlière, Thierry Tessereau, Jean-Hubert Bussac, Éric Morin et Jean-Pierre Melon.

Éclairage public. Le remplacement de sept lanternes avec un passage en Led avec un dispositif d'abaissement de la luminosité est prévu rue des Carmes. Le coût est de 5.218 € HT. Outre la prise en charge par le syndicat Énergies Vienne, une demande de subvention auprès du Fonds Vert de 1.043 € a été votée. Le reste à charge est évalué à 1.566 € HT.

Église de Saint-Paixent. Une étude inhérente au diagnostic de la restauration de l'édifice est programmée pour 2025. Le coût s'élève à 20.000 € HT. Des demandes de subventions auprès de la Drac de 5.000 € et d'Activ 4 de 5.000 € ont été votées. La mise en œuvre des travaux est prévue pour 2027.

Voirie. Une convention pour le balayage des rues a été signée avec le Simer pour six passages par an et un montant de 653 €.

🏠 > Vienne > L'Isle-Jourdain

L'Isle-Jourdain : les habitants posent un regard sur les espaces publics

ABONNÉS Cet article est réservé aux abonnés numériques.



Une trentaine de personnes ont participé à cette balade citoyenne et urbaine. Végétalisation, places des piétons et des vélos, réorganisation du stationnement, gestion de l'eau et création d'espaces de convivialité ont été les pistes abordées.

(Photo NR-CP)

Par Mickaël MARTINET

Publié le 18/04/2024 à 14:27

mis à jour le 18/04/2024 à 14:27

Ce mercredi 17 avril 2024, une balade urbaine était organisée par la municipalité. Objectif : poser un regard sur les espaces publics et proposer des pistes pour les futurs aménagements.

Dans le cadre du programme Petites villes de demain, la municipalité de L'Isle-Jourdain a organisé une balade urbaine ce mercredi 17 avril 2024. Cette démarche a pour enjeu d'associer la population à une réflexion globale sur l'aménagement futur des espaces publics du cœur de bourg. Une trentaine de personnes ont répondu favorablement à cette invitation.

Quel visage à l'avenir pour les trois places du centre bourg ?

« L'objectif est de réaliser un travail sur la revitalisation du centre-ville de L'Isle-Jourdain, de requalifier les espaces publics et de redéfinir les visages actuels et à venir des trois places qui composent le centre bourg. Avec ces trois vastes espaces, l'idée est de savoir comment les usagers imaginent ces lieux de vie, leur cadre de vie, tout en répondant aux questions inhérentes à l'accessibilité et au maintien des commerces, la rénovation de l'habitat et la place du vélo et des piétons dans la commune », détaille Rachel Loillier, cheffe de projet Petites villes de demain.



La rue des Carmes, une des entrées historiques de la ville, a été le fruit de débats sur fond de régulation de la circulation des poids lourds, de la vitesse, de la place du piéton et de la rénovation de l'habitat.

© (Photo NR-CP)

En charge de cette mission d'étude urbaine, Claire Ficheau et Éléonore Bonné, paysagistes à l'agence des territoires de la Vienne, ont accompagné, pendant une heure, les participants dans une déambulation d'1 km les conduisant place d'Armes, place du Champ-de-Foire et place du Poitou et rue des Carmes, une des entrées historiques de la ville. Dès lors, elles ont pu recueillir les points de vue des usagers, l'idée étant que chacun puisse apporter un œil plus ou moins critique sur ces espaces tout en y suggérant des aménagements.

Prochaine étape le 3 juillet

« Après une phase de diagnostic, cette concertation a pour objectif de croiser notre vision technicien avec les regards des usagers, des habitants, des commerçants. L'idée est de pister les points positifs et négatifs des lieux. Il s'ensuivra un deuxième volet le 3 juillet prochain avec les propositions formulées par les habitants. Notre objectif est de donner aux élus des scénarios d'aménagement afin qu'ils puissent choisir », expliquent les professionnelles.

Des thèmes comme la réorganisation du stationnement, les parcours piétons définis à la place d'Armes, la création d'espaces de convivialité au Champ de foire, la mise en place d'une zone de transition végétalisée entre les cafés et le parking de la place du Poitou, ainsi que la gestion des eaux et la sécurité (limiter la vitesse, redonner une place aux piétons) dans la rue des Carmes ont entre autres été abordés.

Pour l'heure, si le résultat représente seulement des pistes de réflexion, la démarche est appréciée. « C'est toujours très bien d'associer les gens qui habitent la commune. Les questions de mobilité et d'accessibilité seront essentielles. C'est notre lieu de vie ! » conclut l'une des participantes.

Leigné-sur-Usseau : permis de construire validé pour les vestiaires du foot

ABONNÉS Cet article est réservé aux abonnés numériques.



Par RÉDACTION

Publié le 18/09/2024 à 11:16
mis à jour le 18/09/2024 à 16:22

Le conseil municipal de Leigné-sur-Usseau s'est réuni autour du maire, Frédéric Merchadou, mardi 17 septembre.

En introduction, avec Florence Souriau, première adjointe, ils ont informé que les audits décidés par les services de l'État autour des écoles dans le cadre de Villages d'avenir entraient dans leur phase finale, le préfet en personne venant visiter les écoles mercredi 18 et la réunion de bilan étant fixée au jeudi 19 septembre. L'Éducation nationale a de son côté aussi lancé un audit. La rentrée des classes s'est bien passée.

Vestiaires du foot. Le permis de construire a été reçu à la mairie il y a quelques jours. L'Agence des territoires de la Vienne va aider et gérer l'appel d'offres, dont le lancement est souhaité avant la fin du mois. Les élus espèrent le premier coup de pioche pour le 1^{er} décembre.

Médiathèque. Par convention, elle va être rattachée au réseau des médiathèques de Grand Châtelleraut. Un nouvel ordinateur a été acquis. Les bénévoles qui la gèrent vont être formés au nouveau logiciel de gestion.

Zone de revitalisation rurale. Le conseil accepte que la commune soit classée ZRR, ce qui permet l'exonération fiscale et sociale des entreprises et commerces qui s'y implantent.

Loyer du logement communal. La locataire est partie. Elle a laissé un appartement impeccable. Le conseil décide d'augmenter le loyer pour les prochains locataires, le portant de 550 € à 600 € par mois.

Travaux. La réfection de la toiture des toilettes publiques pour 3.500 € et la réparation du groupe de froid de la salle des fêtes pour 3.000 € sont approuvés. En revanche, la réparation du système de chauffage de la salle de conseil pour 5.000 € est laissée en attente, la salle étant occupée uniquement par les réunions du conseil municipal et pour les mariages.

Cimetière. Les conseillers reçoivent des doléances sur l'entretien du cimetière. L'utilisation de désherbants est interdite depuis plusieurs années et la commune ne peut employer dans ses services techniques qu'un agent. Unaniment, le conseil décide d'organiser une journée citoyenne pour arracher les herbes autour des tombes. La date sera fixée ultérieurement.

Vœux 2025. Le conseil décide de changer la formule des vœux du maire à la population. La cérémonie est fixée au vendredi 10 janvier à 18 h 30 à la salle des fêtes. Elle sera suivie d'un cocktail.

Grand Châtelleraut. Le conseil valide la charte de gouvernance du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et, dans la foulée, valide la modification des statuts de l'agglomération intégrant la compétence PLUI. Le rapport d'activité a bien été reçu par chacun des élus.

Lencloître : des chantiers tous azimuts

ABONNÉS Cet article est réservé aux abonnés numériques.

Par
Publié le 07/05/2024 à 13:54
mis à jour le 07/05/2024 à 13:54

Le conseil municipal de Lencloître s'est réuni en séance ordinaire, le jeudi 2 mai 2024 sous la présidence d'Henri Colin, le maire. L'occasion de rappeler que la situation financière de la commune continue à être saine mais qu'il convient de rester vigilant quant aux dépenses de fonctionnement.

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Vienne a reporté la construction du nouveau centre de secours de la commune sur les années 2024 à 2026. La commune maintient son souhait de voir cet équipement disposer de panneaux photovoltaïques et d'une réserve d'eaux pluviales importante. Le financement de ce supplément est en cours d'études, ainsi que les subventions possibles.

Chantiers. Ancien couvent des hommes. Suite au référé déposé par l'entreprise MDB et à l'audience qui s'est tenue au tribunal administratif, il est décidé de maintenir la décision prise pour le lot 1 « maçonnerie – pierre de taille » en retenant l'entreprise Uniscop et de relancer une consultation pour le lot 2 « Menuiserie bois », compte tenu de la différence entre l'estimation faite par le maître d'œuvre et les offres reçues. En parallèle, des demandes de subventions seront déposées auprès de l'État et de la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut pour cette opération.

Énergie. Les bureaux d'études Arcabois et Ites sont retenus pour réaliser une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux d'économie d'énergie dans les écoles (menuiseries, éclairage...).

Voirie. L'entreprise Colas est retenue pour la réalisation des travaux des communes appartenant au groupement de commande. Une demande de subvention sera sollicitée auprès du conseil départemental de la Vienne pour ces chantiers.

Véhicules électriques. L'entreprise Spie installera et exploitera 2 bornes ultrarapides avec 2 points de recharge (50 kVA) par borne sur le champ de foire.

Finances. Le loyer de l'immeuble sis 6, rue de la Franchise est fixé à 300 € et sera augmenté progressivement pour atteindre 450 € afin de faciliter l'installation d'un nouveau commerce ou service sur la commune.

Un tarif préférentiel est octroyé à la Caisse d'allocations familiales à l'occasion de la tenue d'une réunion à la salle multimédia et un second à Emmaüs pour une braderie, dans la salle des fêtes, en janvier 2025.

Une convention sera signée avec le conseil départemental de la Vienne pour la mise à disposition, à titre gracieux, des locaux destinés aux travailleurs sociaux, place d'Arbrissel.

La commune étant confrontée à des infractions au code de l'urbanisme par certains administrés, il est décidé de mettre en œuvre des astreintes financières en cas de délits (par méconnaissance ou de façon délibérée). L'Agence des territoires 86 accompagnera la commune dans la rédaction des procès-verbaux et dans le suivi de la démarche.



Lusignan : le conseil municipal examine le projet d'aménagement et de développement durables

ABONNÉS Cet article est réservé aux abonnés numériques.

Par RÉDACTION

Publié le 05/06/2024 à 12:14

mis à jour le 05/06/2024 à 12:35

Le conseil municipal de Lusignan s'est réuni lundi 3 juin 2024 et a examiné les grandes lignes directrices du PADD (Projet d'aménagement et de développement durables) validé par Grand Poitiers. On en compte quatre. D'abord, le peuplement et la solidarité, avec la construction de 100 logements par an sur la communauté urbaine, en limitant la consommation du foncier, 0 % d'artificialisation et un travail sur le cadre de vie et le rapport à la nature. Ensuite, la valorisation des ressources et richesses paysagères, du patrimoine agricole, et le développement d'un réseau d'emploi en favorisant l'implantation d'entreprises. Les liens routiers, ferroviaires et mobilités douces, la complémentarité entre les communes et l'affirmation de son identité. Enfin, la sobriété et la prospérité durable avec un travail sur les risques (inondations, sécheresses). Ces directives ont laissé perplexe les élus. « *On reste dans des titres très larges, voire très flous* », estime Christian Chaintré. « *Cela peut remettre en question des projets de construction* », ajoute le maire. « *On ne connaît pas la part du logement social ni comment il sera financé* », observe Jean-Louis Durand. Le conseil est unanime pour dire que ce programme impose beaucoup de contraintes et estime que donner une cohérence à l'ensemble des axes va représenter un gros travail.

Les projets d'aménagements avancent. Le projet de convivialité et de logement au 1 - 3, rue Babineau avance. L'Agence des territoires instruit l'étude de faisabilité. Un cabinet de géomètre va travailler sur les aménagements. Le skate park du conseil municipal des jeunes a été bien accueilli par Grand Poitiers. La section de la parcelle sur laquelle il sera édifié sera cédée par Grand Poitiers à la commune dans le cadre d'un échange de parcelle. Dans le cadre des zones d'accélération en énergie renouvelable, la commune a proposé pour l'installation de panneaux photovoltaïques les parkings d'Intermarché, de l'Espace 5 et de l'aire de repos des Bastilles.

Un secteur culturel dynamique. Les bons résultats de la bibliothèque, dont les abonnements sont en hausse, le dynamisme de son équipe qui a réussi à organiser avec succès de nombreux événements culturels, ont suscité la satisfaction du conseil. La bibliothèque est dans une bonne dynamique et multiplie les initiatives pour la rendre accessible au plus grand nombre, notamment avec d'autres associations locales telle que les Ateliers pédagogiques personnalisés engagées dans la lutte contre l'illettrisme. En 2023, elle a accueilli 282 enfants et 167 adultes.

L'électricité toujours plus chère. Malgré la protection d'Énergie Vienne et le choix d'un fournisseur d'électricité verte à tarifs réglementés, la commune subira une augmentation de sa facture de 7.500 €, pour un total de 42.000 €. « *Le conseil avait anticipé cette augmentation dans le budget* », rassure M. Ledoux.

Nouaillé-Maupertuis : la future cantine scolaire au programme du conseil municipal

ABONNÉS Cet article est réservé aux abonnés numériques.

Par **RÉDACTION**

Publié le 19/12/2024 à 12:25

mis à jour le 19/12/2024 à 12:25

Le conseil municipal de Nouaillé-Maupertuis, réuni le lundi 16 décembre 2024, a traité des points suivants.

Mise à jour des tarifs de cantine scolaire et du Local Jeunes. Augmentation de 3 % du fait de l'inflation.

Règlement intérieur de la bibliothèque municipale. Le maire présente le règlement, expliquant les missions et le fonctionnement de la bibliothèque, rappelant la possibilité de bénéficier du réseau des bibliothèques de la communauté de communes des Vallées du Clain et de la bibliothèque départementale de la Vienne. Il rappelle l'action très efficace des bénévoles qui entourent la bibliothécaire au service des lecteurs.

Révision du contrat de la Caisse nationale de prévoyance pour 2025. Cette assurance permet le remboursement des salaires à la collectivité en cas d'arrêt maladie au-delà d'une période de carence de 15 jours. Contrat révisable chaque année, taux en 2025 à 11,40 % contre 9,91 % en 2024.

Personnel. Le tableau des effectifs a été actualisé.

Remboursement anticipé du prêt des panneaux photovoltaïques, clôture du budget afférent. Après avis de la Trésorerie et accord avec la banque, il est conclu un remboursement de ce prêt sans pénalité, les installations ayant été revendues par la commune à Sorégies. Le conseil adopte la clôture du budget photovoltaïque, l'excédent étant reversé au budget général. La commune loue ses surfaces de toits en échange d'un loyer annuel.

Actualisation du programme de construction d'une cantine scolaire. La procédure consiste à faire supporter sur plusieurs années budgétaires la dépense d'investissement pour des travaux qui sont étalés de 2024 à 2026. Le budget prévisionnel est de 1.526 000 € de frais, payés en 2024.

Choix de la conduite d'opération pour la construction d'une cantine scolaire. Il est décidé qu'elle sera assurée par l'Agence des territoires de la Vienne.

Actualisation du programme de restructuration des bâtis du patrimoine. Première tranche de travaux, estimée à 1.400.000 €, décalée dans le temps et qui s'étalera de 2025 à 2027.

Acquisition de parcelle. Acquisition d'une bande de terrain de 230 m² rue de la Croix-de-la-Garde pour un aménagement piétons-vélos, régularisation de l'utilisation d'une parcelle de 100 m² qui sert actuellement de parking et dépôt de conteneurs de tri. La commune prendra à sa charge les frais de bornage et de notaire.

Convention de partenariat avec la chambre d'agriculture. Validation de l'organisation du marché des producteurs qui aura lieu le jeudi 10 juillet 2025.

Possibilité de règlement par prélèvement automatique de la location des salles de la Maison pour tous. Modification du contrat de location. La Maison pour tous est à vocation associative, la location aux particuliers se faisant dans les créneaux disponibles et étant réservée aux habitants de la commune.

Fixation de la durée d'amortissement pour des subventions d'équipement. Cette opération n'intervient que dans le cas où la commune délègue une subvention à un organisme tiers, cet amortissement se faisant sur 5, 10 ou 20 ans selon les cas.

Persac : un nouveau système de protection internet pour les scolaires

ABONNÉS Cet article est réservé aux abonnés numériques.

Par RÉDACTION

Publié le 07/05/2024 à 14:53
mis à jour le 07/05/2024 à 14:53

Le conseil municipal de Persac s'est réuni le 22 avril 2024 autour de Régis Sirot, maire. Il a pris les décisions suivantes :

Ancienne poste. La maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne poste en logements locatifs est confiée à la société LN Architecture pour un montant total de 61.400 € HT. Une convention sera passée avec l'Agence des territoires de la Vienne pour la conduite du projet en assistance du maître d'ouvrage.

Lotissement. Un article du règlement du lotissement de la résidence des 4 Vents est modifié afin de permettre des constructions bioclimatiques contemporaines.

Siveer. La demande d'adhésion des communes d'Asnières-sur-Blour, Civaux, Vouzaillies, Mérignac et Villiers au Syndicat eaux de Vienne Siveer est acceptée.

Éducation. L'Agence des territoires de la Vienne informe qu'elle renforce son offre de service pour la navigation internet en milieu scolaire : la solution consiste à positionner un boîtier de filtrage derrière la box internet afin d'analyser puis de sécuriser tout le flux internet de l'école. Le service proposé par l'AT86 comprend la fourniture du boîtier de filtrage, l'installation et la maintenance pendant trois ans pour un montant total de 840 € TTC. Cette prestation est validée sous réserve que le boîtier actuel soit obsolète.

Spectacle. Une convention est signée avec La Boulit-MJC21 pour la production du spectacle *Ze Bestoufle Jacquaravane*, de la compagnie Les Frères Jacquard qui aura lieu en plein air pour la Fête du pain de la Crouzette dimanche 20 octobre 2024 à 15 h 30 (1.200 €).

Inondations. La commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle suite aux importantes inondations du mois dernier.

Les sujets associés

PERSAC COMMUNES

Thuré : la commune entre dans le dispositif territoires numériques éducatifs

ABONNÉS Cet article est réservé aux abonnés numériques.

Par RÉDACTION

Publié le 21/02/2024 à 17:51

mis à jour le 21/02/2024 à 18:43

Le conseil municipal de Thuré s'est réuni autour de Dominique Chaîne le 19 février dernier.

Validation des comptes administratifs et de gestion 2023. Le compte administratif de fonctionnement affiche un résultat positif de 630.000 €. En revanche, le compte d'investissement est déficitaire de 406.000 €. La commune s'est libérée d'emprunts importants en 2023. Mais elle restera vigilante à ses dépenses de fonctionnement en 2024. La dette est de 338 € par habitant à Thuré contre 640 € de moyenne nationale, rappellent les élus.

Prévoyance des agents. Le conseil a approuvé la signature d'une convention de participation avec le centre de gestion pour la prévoyance, proposée obligatoirement par les collectivités à ses agents à compter du 1^{er} janvier 2025. Actuellement, la commune participe déjà sur la prévoyance et la santé pour ses agents ayant souscrit des assurances.

Territoires numériques éducatifs. Le conseil a accepté que la commune entre dans le dispositif et le maire signera la lettre d'engagement. Le financement des travaux par France 2030 est de 70 %. Après audit de l'agence des territoires, les infrastructures réseaux des deux écoles devront être refaites en 2024 et, en 2025, l'acquisition de matériels sera réalisée. La commune travaillera autour d'un projet global.

Subvention exceptionnelle pour l'école Marcel-Pagnol qui a reçu une dotation de 34 places pour deux épreuves des Jeux paralympiques le 4 septembre. Le transport n'est pas pris en charge. Le tarif négocié avec la SNCF par l'Éducation nationale est de 42 € par personne. La commune a attribué 2.000 € et des personnels seront mis à la disposition de l'école pour accompagner cette sortie.

Exonération de taxe foncière. En sus de l'exonération de deux ans pour les logements neufs, possibilité est donnée aux communes d'exonérer totalement ou partiellement cinq ans de plus les logements neuf ayant une haute performance environnementale. Le conseil a donc adopté une exonération de 50 % pour les logements répondant aux critères à partir du 1^{er} janvier 2025.

Augmentation du temps de travail d'un agent. Un agent souhaite passer de 20 à 22 heures hebdomadaires. Le conseil a approuvé à l'unanimité, l'agent faisant preuve d'une grande implication dans ses activités.

La balayeuse étant irrépable, une convention sera signée avec la commune de Saint-Gervais pour 8,09 € hors taxes par kilomètre avec un passage mensuel et deux pendant l'automne.



MAIRIE
DE PAYROUX

GLOSSAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

—	AMO :	Assistance Maîtrise d'Ouvrage
—	ABF :	Architecte des Bâtiments de France
—	AMF86 :	Association des Maires et Présidents d'intercommunalité de la Vienne
—	AT86 :	Agence des Territoires de la Vienne
—	CAUE :	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
—	CNIL :	Commission Nationale Informatique et Liberté
—	DPD :	Délégué à la Protection des Données
—	DPO :	Data Protection Officer
—	DRAC :	Direction Régionale des Affaires Culturelles
—	DSDEN :	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Vienne
—	MH :	Monuments Historiques
—	PMR :	Personne à Mobilité Réduite
—	PLU :	Plan Local d'Urbanisme
—	PLUI :	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
—	RAM :	Relais d'Assistante Maternelle
—	RGPD :	Règlement Général à la Protection des Données
—	RPI :	Regroupement Pédagogique Intercommunal
—	SCOT :	Schéma de Cohérence Territoriale
—	SIVOS :	Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire
—	UDAP :	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine



